



SOMMAIRE

Page

Point 26 de l'ordre du jour :

La situation au Moyen-Orient : rapport du Secrétaire général 1591

Président : M. Rüdiger von WECHMAR
(République fédérale d'Allemagne).

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR**La situation au Moyen-Orient : rapport
du Secrétaire général**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je propose à l'Assemblée générale de clore la liste des orateurs sur ce point cet après-midi, à 17 heures. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée adopte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

2. M. BLUM (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Le point dont nous sommes saisis est intitulé « La situation au Moyen-Orient ». Suivant le rituel habituel, des tentatives seront faites pour transformer le débat en une autre attaque bien orchestrée contre Israël. Dans une grande mesure, les allégations vides de sens faites à l'encontre de mon pays au cours de ce qui était censé être, la semaine dernière, le débat de l'Assemblée générale sur la question de Palestine seront, une fois de plus, régurgités.

3. Mais dans ce débat, l'Assemblée ne devrait pas accepter les tentatives qui seront faites pour la forcer à porter des œillères en examinant la situation dans l'ensemble du Moyen-Orient, en concentrant exclusivement son attention sur un seul segment de cette région. La situation au Moyen-Orient comprend la guerre du golfe Persique, l'occupation soviétique de l'Afghanistan et le face-à-face armé entre la Syrie et la Jordanie, pour ne mentionner que trois des conflits de la région qui occupent les esprits aujourd'hui. Ces points troublés, qui comportent de graves conséquences pour la paix internationale, devraient assurément préoccuper l'Assemblée et avoir une place importante dans toute discussion sérieuse de la situation au Moyen-Orient.

4. Je ne veux pas mettre en doute pour un instant l'importance de points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale tels que ceux relatifs à l'île comorienne de Mayotte [*point 25*] ou aux îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India

[*point 58*]. Cependant, tant que l'Assemblée réservera une place particulière dans son ordre du jour à de telles questions, tout en fermant les yeux sur les nombreux conflits du Moyen-Orient, qui menacent la paix et la sécurité internationales, elle sera accusée, à juste titre, d'avoir un champ de vision éclectique et de continuer d'appliquer la formule des deux poids, deux mesures, lorsqu'il s'agit de questions touchant le Moyen-Orient.

5. A propos d'îles, par exemple, qu'en est-il de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abu Musa, qui sont revendiquées par les Emirats arabes unis et par l'Iran ? Chacune de ces trois îles se dresse comme le nez au milieu de la figure dans cette voie d'eau internationale par laquelle passe une grande partie des approvisionnements mondiaux de pétrole. Elles font l'objet d'un différend depuis très longtemps et, vu les événements qui les ont entourées récemment, elles méritent assurément d'être mentionnées au cours du débat sur la situation au Moyen-Orient.

6. Le Moyen-Orient ne peut avoir une seule définition. Cependant, si les mots utilisés au sein de l'Organisation ont la même signification qu'ailleurs dans le monde réel, la plupart d'entre nous reconnaitrons que le Moyen-Orient est une région chevauchant deux continents, s'étendant de l'Afrique du Nord à l'océan Indien. Elle comprend plus de 20 pays. Elle comporte des routes terrestres et des voies maritimes qui, tout au long de l'histoire, ont été le centre de la politique et du commerce internationaux. Et ce qui est peut-être plus important en cette ère industrielle, c'est que les voûtes et les fissures qui se trouvent au-dessous de sa surface contiennent les deux tiers des réserves connues de pétrole du monde.

7. En même temps, c'est une région dans laquelle les conflits sont chroniques et endémiques. C'est une région mouvante où la plupart des pays et des régimes souffrent d'instabilité. Chacun des multiples conflits de la région a sa propre genèse et sa propre dynamique. Mais étant donné que, sur la scène internationale, le Moyen-Orient occupe le centre, nombre de ces conflits empiètent sur des pays n'appartenant pas à la région, en particulier en Afrique, et, dans certains cas, ont de graves conséquences pour la paix et la sécurité mondiales ainsi que pour l'économie de la plupart des Etats représentés ici.

8. Comme je le faisais remarquer dans la déclaration que j'ai faite ici, mardi dernier [*77^e séance*], les sources d'instabilité au Moyen-Orient appartiennent, en général, à trois catégories : premièrement, bouleversements internes se produisant à l'intérieur de pays de la région; deuxièmement, conflits entre pays de la région; et troisièmement, subversion et agression venant de pays en dehors du Moyen-Orient. A ces trois catégories, on

devrait ajouter une autre source d'instabilité d'origine plus récente, à savoir l'abus par certains pays, d'une richesse en pétrole considérable, d'une manière qui menace la sécurité et le bien-être d'autres pays tant de la région que de l'extérieur.

9. La semaine dernière, j'ai cité trois exemples seulement de ces phénomènes. En fait, j'aurais pu mentionner au moins trois douzaines de conflits d'une sorte ou d'une autre qui affligent le Moyen-Orient en ce moment. L'Algérie et le Maroc sont en désaccord. La Libye a des relations troublées avec presque tous ses voisins, de la Tunisie, à l'ouest, au Soudan, à l'est et au sud. Les deux Yémen se prennent à la gorge depuis quelques années. Les Etats du Golfe sont loin d'être de bons voisins. Et l'Iraq a depuis très longtemps des vues sur le Koweït. Aucun de ces conflits n'est mentionné à l'ordre du jour de l'Assemblée. Cependant, chacun d'entre eux mérite d'être un point séparé de l'ordre du jour.

10. Il n'est pas trop tard pour que l'Assemblée générale s'acquitte de ses responsabilités et s'occupe de certains des problèmes internationaux qui découlent de la situation au Moyen-Orient.

11. Un point qui aurait dû être discuté depuis très longtemps par l'Assemblée est celui de la politique et des pratiques intérieures et extérieures de la République arabe syrienne, pays qui regroupe les différentes causes de conflit au Moyen-Orient. Les problèmes internationaux graves ainsi créés par la Syrie découlent, dans une grande mesure, de la situation intérieure de ce pays.

12. Commençons donc avec son instabilité et ses bouleversements internes. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'à l'arrivée au pouvoir du régime actuel, en 1970, il y a eu une douzaine de coups d'Etat en Syrie, pour la plupart sanglants. Le régime actuel est un régime minoritaire, composé en grande partie de membres de la secte alawite. Il repose sur la force des baïonnettes. Je ne peux songer à une personne plus autorisée pour parler de cette question que l'ancien ambassadeur de Syrie auprès de l'Organisation. A la conférence de presse qu'il a donnée dans cet immeuble même, le jour de sa démission, en décembre de l'année dernière, il a décrit avec des détails horribles la répression, la torture et la violence utilisées par le régime Assad contre ceux qui s'opposent à lui. Il a également décrit les rafles militaires et les exécutions publiques qui, de même que la violation des droits de l'homme et des droits civils en Syrie, sont conçues pour museler toute opposition au régime.

13. Ces méthodes brutales sont loin d'avoir réussi. L'année dernière, des actes de violence ont eu lieu dans toute la Syrie. Des dizaines de personnalités politiques ont été assassinées. Des centaines ont été tuées lors d'émeutes à Alep, Homs, Hama et Lattaquié.

14. L'Assemblée traite de la question des droits de l'homme dans un certain nombre de pays dans diverses régions du monde. Le moment est certainement venu pour l'Assemblée d'élever la voix et de créer un comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques syriennes affectant les droits de l'homme de la population de ce pays.

15. Les troubles internes d'un pays du Moyen-Orient tel que la Syrie ont souvent des répercussions directes sur son comportement extérieur et incitent souvent le gouvernement concerné à s'engager dans des entreprises à l'étranger dans l'espoir de détourner l'attention des troubles qu'il connaît dans son propre pays. A titre d'exemple, il suffit de considérer les relations existant entre la Syrie et ses voisins arabes : le Liban, la Jordanie et l'Iraq. Je pourrais presque m'arrêter là, car est-il besoin d'en dire plus ?

16. Cependant, certains aspects de l'agression de la Syrie contre ses voisins arabes tendent à être oubliés, car les actes de violence se succèdent très rapidement. Le plus criminel et le plus flagrant de ces actes d'agression est le viol du Liban par la Syrie. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la Syrie a eu des visées sur le Liban, qu'elle considère comme faisant partie de la « grande Syrie ». La Syrie a eu l'habitude de considérer le Liban comme faisant partie de son pays, et c'est pour cette raison qu'elle n'a pas de relations diplomatiques avec lui. Un représentant de la Syrie essaiera certainement très bientôt d'écarter cet étrange état de choses en prétendant, comme les Syriens ont l'habitude de le faire, que ce pays n'a pas besoin d'avoir des relations diplomatiques avec le Liban en raison des relations fraternelles existant entre eux. Tout ce que je peux dire, c'est qu'il s'agit de « certaines relations fraternelles ».

17. Mais pourquoi me croire sur parole ? Il y a deux semaines encore, une autre réunion au sommet arabe, vouée à l'échec dès le départ, a eu lieu. Sa conception, les angoisses de sa naissance et sa gestation illustrent bien la situation au Moyen-Orient. A la fin de la réunion, le roi Hussein de Jordanie a déclaré que le Liban était « dominé et tenu en captivité » par des forces étrangères, et il faisait clairement allusion à la Syrie. Comme le rapporte le *New York Times* du 28 novembre 1980, le roi Hussein a également accusé la Syrie et ses hordes de poignarder un Etat frère arabe dans le dos.

18. La vérité est que, pendant la guerre civile qui a commencé en 1974 au Liban, la Syrie a profité de cette occasion pour envahir le Liban sous prétexte d'aider le Gouvernement libanais à restaurer la paix. Ayant massacré impitoyablement les Arabes palestiniens à Tal Za'atar et ailleurs, la Syrie s'est tournée alors contre les chrétiens du Liban et, ce faisant, non seulement a ravagé le pays, mais l'a déchiré de part en part. Les actes de barbarie commis par la Syrie contre les Libanais ne se sont pas arrêtés avec la fin de la guerre civile, en 1976. En 1978, le monde a été atterré et indigné en apprenant que les forces syriennes avaient bombardé aveuglément des zones peuplées de Beyrouth. L'artillerie syrienne avait bombardé sans relâche la ville pendant des jours, tuant des centaines d'hommes, de femmes et d'enfants innocents et transformant des centaines de milliers de personnes en réfugiés. La Syrie continue d'occuper le pays avec à peu près un tiers de son armée, qui s'élève à quelque 30 000 soldats — bien que certains d'entre eux aient été redéployés récemment, dans l'espoir lointain qu'un autre des voisins de la Syrie pourrait avoir besoin de ses services pour maintenir la paix.

19. Prétendant que sa présence au Liban est nécessaire pour maintenir la sécurité, la Syrie a soutiré le concours

de la Ligue des Etats arabes pour occuper le pays. Mais tout le monde sait que la Syrie est venue au Liban pour y rester, et si les Syriens ont gain de cause, les chances de ce pays tourmenté de recouvrer son indépendance ne sont pas particulièrement brillantes.

20. En 1958, l'Assemblée a examiné une intervention étrangère dans les affaires intérieures du Liban. Du point de vue de l'ampleur et de la durée, cette intervention, comparée à l'occupation syrienne du Liban ces dernières années, fait piètre figure. L'ampleur de la domination de la Syrie sur le Liban a été démontrée pas plus tard que le mois dernier, lorsqu'elle a interdit au Liban de participer à la Conférence au sommet arabe, tenue à Amman, qui a échoué. L'Assemblée n'a toutefois pas jugé bon de se saisir de ces violations évidentes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban. Si l'Assemblée souhaite véritablement s'occuper de la situation au Moyen-Orient, il faut pouvoir examiner cette question au titre d'un point inscrit à l'ordre du jour qui traiterait directement de la situation au Liban dans son ensemble.

21. Le cas de la Syrie offre également un excellent exemple d'actes de subversion menés à partir de l'extérieur de la région du Moyen-Orient. Cela fait maintenant de nombreuses années que l'Union soviétique a pénétré en Syrie, utilisant ce pays comme détour pour déstabiliser la région dans la poursuite de ses desseins impérialistes. Récemment encore, le 8 octobre dernier, la Syrie a signé à Moscou un traité d'amitié et de coopération avec l'URSS. Des traités de ce genre sont monnaie courante, ou plutôt, une arme caractéristique de la diplomatie soviétique. Ces dernières années, on a eu recours à ces traités au Moyen-Orient, avec l'Iraq en 1972, avec la Somalie en 1974, et avec le Yémen du Sud en 1979.

22. On a également eu recours à ces traités en dehors de la région comme, par exemple, le Viet Nam, où ce client soviétique a eu vite l'audace d'attaquer ses voisins. La signature du traité soviéto-syrien devrait préoccuper les voisins arabes de la Syrie, surtout en raison des 5 000 « conseillers » militaires soviétiques qui se trouvent dans le pays depuis quelque temps, outre le vaste arsenal d'armes perfectionnées que l'Union soviétique a mis à la disposition de la Syrie.

23. A ce propos, on doit également rappeler que c'est le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre l'Union soviétique et l'Afghanistan, de 1978, qui a été utilisé comme prétexte officiel de l'invasion soviétique fraternelle de ce pays. De même, ces derniers jours, un autre pays lié à l'Union soviétique par un traité d'amitié, a fait les grands titres des journaux. Maintenant, étant donné que l'Union soviétique a donné à la Pologne l'assurance qu'elle pouvait compter sur sa solidarité et son soutien fraternels, et puisqu'elle a renforcé son armée le long de la frontière polonaise, à l'appui de cette assurance, on en vient à se demander quel sera le sort de ce pays.

24. Mais revenons à la Syrie. Depuis la réunion au sommet d'Amman, nous avons été également témoins du fait que des troupes syriennes ont été massées sur la frontière avec la Jordanie. La Jordanie a rapidement

réagi en faisant de même et il y a eu des moments dans cette crise récente où les deux pays ont été sur le point d'ouvrir les hostilités.

25. J'ai parlé de la Syrie mais, comme je l'ai déjà dit, cela est loin d'être la seule source d'instabilité dans notre région. Au début de mes observations, j'ai fait allusion à la guerre cruelle qui se déroule entre l'Iraq et l'Iran depuis plus de deux mois et qui a prélevé son lourd tribut de vies humaines des deux côtés.

26. En apparence, l'Iraq a lancé cette guerre à cause du différend frontalier très ancien avec l'Iran. Mais l'agression de l'Iraq contre l'Iran a révélé son vrai visage. Lorsque l'Iraq, d'après ses calculs, a pensé que l'Iran était à ce point épuisé par des convulsions internes qu'il ne pourrait plus riposter de manière efficace, il s'est empressé de déchirer le traité qu'il avait conclu avec l'Iran cinq ans auparavant. En outre, depuis qu'il a envahi l'Iran, les appétits de l'Iraq ont augmenté et ses desseins territoriaux se sont étendus en ce qui concerne l'Iran.

27. Le Président de l'Iraq a annoncé à l'Assemblée nationale à Bagdad le 4 novembre

« que plus longtemps une nation reste dans un territoire, plus nombreux sont les droits qu'elle gagne... Khomeiny doit comprendre que la guerre crée des droits supplémentaires allant plus loin que les droits existant avant la guerre ».

Soit dit en passant, il doit être parfaitement clair pour tous maintenant pourquoi l'Iraq a refusé avec obstination d'accepter la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

28. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'Assemblée ne peut perdre de vue le fait que la guerre entre l'Iraq et l'Iran a eu un effet déstabilisateur dans tout le Moyen-Orient et représente par conséquent une menace grave pour la paix et la sécurité internationales. La guerre a eu des répercussions dans toute la région du golfe Persique et jusqu'en Libye même. L'opinion mondiale ne comprendra pas qu'en discutant la situation au Moyen-Orient l'Assemblée ne s'attaque pas carrément à la question de la guerre dans le golfe Persique. Il n'y a aucune excuse pour se cantonner dans une attitude consistant à ne rien voir et à ne rien entendre dans cette partie du Moyen-Orient.

29. Je voudrais parler de la Syrie et de l'Iraq encore quelques instants, car ils fournissent d'excellents exemples d'une autre cause d'instabilité, essentiellement interne, dans notre région : l'attitude exclusiviste, je dirai même une attitude raciste, à l'égard des minorités de la région qui affecte le Moyen-Orient depuis la fin de la première guerre mondiale.

30. Cette pensée exclusiviste ne laisse aucune place aux Etats non arabes et non musulmans dans la région. C'est pour cette raison que les régimes arabes ont toujours réprimé les droits nationaux de toutes les minorités de la région. D'où, par exemple, le fait que dans les années 30 l'Iraq a réprimé avec une grande brutalité les demandes d'autonomie des Assyriens, un ancien groupe chrétien. C'est pour cette même raison que, dans les années 50, la Syrie a systématiquement brisé et dispersé

toutes les concentrations de minorités chrétiennes à l'intérieur de ses frontières. C'est pour la même raison que, dans les années 60 et 70, l'Iraq a écrasé durement et a essayé d'étouffer toute velléité d'autonomie des Kurdes, minorité ethnique du pays. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles la Syrie a si rapidement exploité en 1974 la guerre civile du Liban pour mettre fin, si possible une fois pour toutes, à ce qui était le seul Etat ayant plusieurs dénominations dans la Ligue arabe.

31. On pourrait parler longuement de l'intolérance arabe à l'égard des minorités ethniques et religieuses dans la région. Je m'abstiendrai de le faire. Mais l'on ne peut arriver qu'à une triste conclusion en ce qui concerne le Moyen-Orient tout entier : c'est que la paix ne sera possible dans la région que lorsque les régimes arabes changeront certaines de leurs attitudes fondamentales et seront prêts à reconnaître pleinement les aspirations de tous les groupes religieux et ethniques qui se trouvent parmi eux et qui, il ne faut pas l'oublier, représentent une très grande partie de la population totale de la région.

32. Les dangers des multiples conflits au Moyen-Orient sont aggravés du fait de la course aux armements sans précédent dans la région. Cette course aux armements était suffisamment déplorable lorsqu'elle était alimentée principalement par une superpuissance cherchant à déstabiliser la région. Cependant, ces dernières années, elle est devenue encore plus dangereuse, car les Etats « pétro-hégémonistes » au Moyen-Orient ont acquis une telle richesse qu'ils peuvent acheter tout ce qu'ils veulent et autant qu'ils veulent sur les marchés internationaux d'armements.

33. L'Iraq est le plus grand importateur d'armes du tiers monde. Le Koweït dépense plus de dollars par habitant en armements que n'importe quel autre pays du monde. La Libye et le Yémen démocratique sont en train d'accumuler des milliards de dollars de chars d'assaut soviétiques, d'avions de combat, de matériel d'artillerie et autre matériel militaire, dépassant de loin leur capacité d'utiliser un tel équipement. L'année dernière, les dépenses militaires de la Syrie ont augmenté de près de 55 %, de telle sorte qu'elles représentent maintenant plus de la moitié de son budget annuel.

34. Si nous prenons le seul déploiement des troupes de Syrie, d'Iraq, de Jordanie et d'Arabie saoudite, nous voyons que dans certaines sphères, notamment les effectifs, l'armée de l'air, l'artillerie et les chars d'assaut, ces pays ont une puissance plus grande que celle de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN]. Une telle quantité d'armements fait de toute la région une poudrière qui pourrait s'enflammer à la moindre imprudence.

35. Ce spectacle effrayant est encore pire si l'on tient compte des tentatives faites, notamment par l'Iraq et la Libye, pour devenir des Etats nucléaires. Ces deux pays sont riches en ressources pétrolières et, par conséquent, ne peuvent prétendre avoir besoin d'urgence de l'énergie nucléaire pour leur économie. Ces deux pays sont pauvres en compétences technologiques, et ne peuvent donc avec crédibilité invoquer la recherche scientifique comme raison de leur intérêt pour des installations

nucléaires. Ces deux pays sont dirigés par des autocrates radicaux qui ont prouvé qu'ils méprisent entièrement le droit et l'ordre internationaux. S'ils devaient acquérir des ogives nucléaires, tous deux seraient capables de nous entraîner dans une catastrophe nucléaire dont les retombées, dans la nature des choses, ne peuvent et ne sauraient se limiter au Moyen-Orient.

36. Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée où en sont les choses à cet égard. L'été dernier, l'Iraq a acquis des installations nucléaires considérables auprès de plusieurs pays européens. Ce transfert a amené non seulement des experts mais également la presse mondiale à demander, avec raison, pourquoi l'un des plus grands pays exportateurs de pétrole du monde ressentait la nécessité de dépenser des milliards dans la recherche frénétique du pouvoir nucléaire.

37. Jonathan Kandell, écrivant dans l'*International Herald Tribune* du 27 juin 1980, a appris que, avec l'aide de leurs clients pétroliers, « les Iraquiens ont acquis progressivement du matériel nucléaire, la technique et les connaissances nécessaires pour produire et accumuler plusieurs bombes pendant les cinq prochaines années ».

38. Francis Perrin, qui de 1951 à 1971 a été chef du Commissariat à l'énergie atomique français, a lancé un avertissement dans le journal parisien *France-Soir* du 5 août 1980, et dit que l'Iraq allait vraisemblablement révoquer les contrôles internationaux sur l'uranium enrichi employé dans ses réacteurs, « afin d'être en mesure de produire une arme nucléaire, probablement avec du plutonium ». Les craintes de M. Perrin se sont avérées fondées cet automne lorsque l'Iraq a fermé ses installations nucléaires aux inspecteurs de l'AIEA, contrairement à ses obligations internationales.

39. La Libye en est aux premières étapes du développement nucléaire. Elle a reçu une assistance de l'Union soviétique qui, par un accord de coopération conclu en 1975, a accepté de l'aider à construire un réacteur de recherche et un réacteur producteur d'énergie. Cependant, les desseins de la Libye et de son imprévisible dirigeant, le colonel Kadhafi, ne sont pas moins menaçants que ceux de l'Iraq. Depuis qu'il est au pouvoir, Kadhafi cherche un raccourci pour acquérir une installation militaire nucléaire toute prête. Ces dernières années, il s'est adressé à cette fin au Pakistan, qui s'est vu attribuer par la Libye des sommes importantes pour son développement nucléaire.

40. En dépit des efforts que fait Kadhafi pour ne pas attirer l'attention pendant qu'il joue avec le feu nucléaire, le voile du secret a été levé dans une présentation récemment télévisée par la BBC (British Broadcasting Corporation), appelée « la bombe islamique », qui donne des preuves documentaires irréfutables de la coopération entre la Libye et le Pakistan dans le domaine nucléaire.

41. Toute discussion sérieuse de la situation au Moyen-Orient doit également tenir compte de ces faits extrêmement graves, surtout à la lumière de l'opposition émise à la Première Commission par les Etats de la Ligue arabe à l'initiative israélienne visant à demander la convocation d'une conférence multilatérale en vue

d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

42. J'ai fait remarquer il y a un instant qu'une source d'instabilité plus récente au Moyen-Orient est l'imprudence de certains Etats arabes qui ne savent que faire de leurs richesses pétrolières nouvellement acquises.

43. Comme le Président de la République du Costa Rica, M. Rodrigo Carazo Odio, l'a déclaré le 5 décembre devant l'Assemblée générale :

« Nous ne pouvons pas oublier que les pays pauvres subissent la pression de l'augmentation du prix du pétrole et de la récession ... La récession augmente la pression sur les pays pauvres, qui enregistrent une limitation des prix de leurs produits et du volume des marchandises qu'on leur achète ... Le prix du pétrole augmentera encore et les marchés de nos pays pauvres, qui sont soumis aux mesures de déflation et de protectionnisme des pays riches, seront de plus en plus réduits.

« Il est donc impérieux, pour ne pas imposer la misère à nos nations, que règne la moralité dans les relations économiques et commerciales internationales ... » [83^e séance, par. 48 et 49.]

44. Dans un article intitulé « African Economies and Oil Price Increases », publié dans *International Relations*, à Londres, en mai de cette année, le chercheur zambien, Siyanga Malumo, faisait remarquer que « les économies d'Afrique ont plus souffert depuis le début de l'augmentation des prix du pétrole en janvier 1974 qu'à aucun moment depuis le début de la colonisation du continent ».

45. Non seulement les « hégémonistes du pétrole » du Moyen-Orient extorquent des prix excessifs pour le pétrole, appauvrissant davantage ainsi les pays en développement, mais encore ils utilisent cette richesse à des fins agressives contre d'autres Etats de la région et en dehors d'elle.

46. Un exemple clair de ce que je veux dire est la tentative faite par la Libye pour semer le trouble au Tchad et réaliser ses desseins expansionnistes dans ce pays. Le colonel Kadhafi convoite depuis longtemps les ressources minérales considérables du Tchad, y compris l'uranium. En 1976, il a occupé et annexé une bande large de 60 miles du territoire du Tchad. Kadhafi a non seulement fomenté des troubles politiques dans ce pays, mais il les a exploités à son propre avantage. En mai de cette année, il a donné la main à l'une des factions politiques de ce pays, et ces derniers jours il aurait accéléré l'intervention libyenne dans la guerre civile de ce pays, en envoyant plus de 3 000 hommes de troupes libyens dans une base située à 35 miles de la capitale, N'Djamena.

47. L'occupation d'une partie du Tchad par la Libye et ses ambitions territoriales non dissimulées sur de vastes régions de ce pays ont suscité une certaine préoccupation parmi plusieurs pays africains. La Gambie a rompu ses relations diplomatiques avec la Libye, et les dirigeants du Sénégal, du Mali, du Soudan et de la Mauritanie se sont déclarés gravement préoccupés de cette situation.

48. Etant donné que l'Assemblée générale s'occupe beaucoup des territoires occupés, il lui appartient sûrement de se saisir de cette situation où 114 000 km² de territoire africain sont occupés. Après tout, les agissements de la Libye, comme une bonne partie de ce qui se passe maintenant au Moyen-Orient, représentent une grave menace à la paix et à la sécurité internationales. Il serait particulièrement approprié que la Tunisie, qui est aujourd'hui le siège de la nouvelle Ligue arabe, élève la voix, au nom des autres membres de la Ligue des Etats arabes, étant donné qu'elle a précisément déclaré l'état d'alerte sur ses frontières avec la Libye.

49. En bref, il y a beaucoup de questions brûlantes dans tout le Moyen-Orient qui méritent l'attention urgente de l'Assemblée générale. Nous voulons espérer que l'Assemblée se montrera à la hauteur de la situation et s'occupera sérieusement de la situation au Moyen-Orient dans sa signification pleinement réelle.

50. M. GHOSH (Inde) [interprétation de l'anglais] : L'Asie occidentale, berceau d'une des plus anciennes civilisations et autrefois terre de paix et d'harmonie, est aujourd'hui la proie des tensions et des conflits. La stabilité dans la région est constamment menacée par des forces internes et externes de la région, ce qui rend difficile pour les pays de la région de suivre la voie de la prospérité. Les événements dans la région ont eu de profondes répercussions sur le reste du monde et aucun pays ne peut rester insensible devant les problèmes actuels de l'Asie occidentale. Au cours des années que les Nations Unies ont consacrées à discuter de la situation au Moyen-Orient, des événements néfastes ont eu lieu et des situations de crise se sont produites surtout parce que la question fondamentale, noyau du conflit, n'a pas été résolue.

51. La question de Palestine est au cœur de la situation en Asie occidentale. Le peuple palestinien, à qui on a refusé ses droits inaliénables à constituer un Etat, mène depuis plus de 30 ans une lutte courageuse. Bien que les droits du peuple palestinien aient été universellement acceptés et que l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] ait été largement reconnue en tant que seul et légitime représentant du peuple palestinien et symbole de la souveraineté et de l'unité palestiniennes, l'obstination d'un seul Etat a empêché — avec succès jusqu'à ce jour — de parvenir à une solution juste et globale. Les tentatives de retarder la discussion et le règlement de cette question conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies ont contribué en outre à l'instabilité de la région.

52. Toute discussion de la question de Palestine doit viser au retrait total d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis juin 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem, afin de faciliter la création immédiate de l'Etat palestinien. L'établissement d'un Etat propre au peuple palestinien conduira automatiquement à la création de conditions favorables qui assureront à tous les pays de la région la garantie de vivre à l'intérieur de frontières reconnues. Tout schéma autre que celui-ci, pour judicieux et bien inspiré qu'il puisse être, ne saurait débarrasser la région des tensions et de l'état d'angoisse qui l'étreignent. Nous avons vu de

récents exemples d'efforts tendant à des solutions partielles aboutir à diviser la région et à causer un tort considérable à la cause de la Palestine.

53. Les efforts que déploient les Nations Unies pour arrêter les conflits en Asie occidentale et alléger les souffrances des victimes de la guerre sont assurément louables. Les activités menées en divers organes des Nations Unies créés pour s'occuper de problèmes particuliers et empêcher l'effusion de sang ont donné un contenu et une signification à l'engagement de cet organisme mondial à l'égard de la paix et de la sécurité internationales. Mais la tâche qu'il faut encore accomplir est plus gigantesque encore. Une solution juste, durable et globale doit être dégagée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui a déjà établi à cet égard le cadre nécessaire en adoptant bon nombre de résolutions qui cherchent à s'attaquer à l'essence du problème. Année après année, nous avons demandé la convocation à brève échéance d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'ONU, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Une telle conférence, si elle devait se tenir, ouvrirait certainement de nouvelles voies conduisant à la paix. Ceux qui s'abstiennent de participer à une telle conférence, sous un prétexte ou un autre, sont ceux qui, sans aucun doute, préfèrent le conflit à la paix, l'affrontement à la conciliation.

54. L'attitude de l'Inde en ce qui concerne la situation en Asie occidentale s'inspire des principes de la Charte des Nations Unies, principes qui nous sont chers depuis l'époque de notre propre lutte pour l'indépendance et l'établissement des relations bilatérales étroites et amicales qui existent entre l'Inde et chacun des pays arabes. Lorsque nous réaffirmons notre engagement envers une solution juste et globale du conflit en Asie occidentale, nous le faisons avec l'immense majorité des nations ici représentées, convaincus que la lutte pour l'établissement d'un Etat indépendant de Palestine est avant tout une partie de la lutte encore incomplète des peuples à travers le monde.

55. Quels que soient les changements provoqués en Asie occidentale par les flux et les reflux de l'histoire, nous n'avons cessé d'entretenir de cordiales relations avec tous les pays arabes. La politique de non-alignement, à laquelle l'Inde et la plupart des nations arabes ont adhéré, crée un lien précieux et nos relations sont fondées sur l'égalité et les avantages mutuels. Même devant les problèmes effrayants que pose aujourd'hui l'économie mondiale, ces relations nous ont permis de déterminer de nouvelles voies de coopération. Nous sommes convaincus que nous avons contribué pour notre modeste part au développement de l'Asie occidentale en mettant nos connaissances techniques et nos ressources en main-d'œuvre à la disposition des pays de la région.

56. La situation qui prévaut aujourd'hui en Asie occidentale préoccupe gravement le monde entier. Les crises, nouvelles et anciennes, demeurent insolubles. Mais conscients de la nature pacifique des peuples arabes et connaissant bien l'histoire faite de fraternité et de coexistence des religions qui, depuis des siècles, ont prévalu en Asie occidentale, nous sommes convaincus que

le désespoir n'est pas de mise. Une fois la question de Palestine résolue sur la base des principes adoptés par les Nations Unies, d'autres conflits transitoires disparaîtront et la paix et la tranquillité se lèveront sur la région. La paix en Asie occidentale revêt la plus haute importance pour le monde dans son ensemble, et c'est pourquoi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour créer des conditions assurant la paix et l'harmonie pour tous les pays de la région.

57. M. RÁCZ (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : Le Moyen-Orient n'a jamais connu la tranquillité depuis la fin de la seconde guerre mondiale et les problèmes de cette région perturbée sont encore bien loin d'être résolus. Les quatre grandes guerres qui ont opposé les Arabes et Israël, ainsi que la tension qui a prévalu en permanence dans cette région, ont permis à la communauté mondiale de reconnaître que la crise du Moyen-Orient, qui va toujours s'aggravant, menace directement la paix du monde et la sécurité internationale. La grave situation qui règne au Moyen-Orient provoque une préoccupation universelle. Son règlement pacifique est une des tâches les plus urgentes de la politique mondiale d'aujourd'hui, car ce règlement est une condition préalable fort importante de la réalisation de l'objectif principal des Nations Unies, à savoir la sauvegarde d'une paix durable et de la stabilité dans le monde.

58. La conscience de cette réalité s'exprime par le fait que les divers aspects du problème du Moyen-Orient ont figuré pendant de nombreuses années à l'ordre du jour des discussions dans divers organes et comités des Nations Unies. Tel est également le cas cette année : le Conseil de sécurité, à diverses reprises, s'est préoccupé du conflit du Moyen-Orient, la septième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale a été convoquée en juillet dernier, et certaines des grandes commissions de l'Assemblée générale ont déjà évoqué les incidences politiques, économiques, sociales et humanitaires de ce problème au cours de cette trente-cinquième session, l'Assemblée générale, en séance plénière, vient de terminer sa discussion sur la question de Palestine [*point 24*], et aujourd'hui nous examinons ici le problème dans toute sa complexité, dans une tentative nouvelle de contribuer à éliminer prochainement ce foyer de tension qui persiste depuis si longtemps.

59. Tout effort sincère en vue de parvenir à un règlement de la crise du Moyen-Orient doit être réalisé à partir de la définition concrète des causes profondes du problème. Nous sommes persuadés que la manœuvre dont nous avons été témoins ici même n'abusera personne. Selon la délégation hongroise, aucun pays n'a le droit de faire endosser par d'autres la responsabilité de ses propres actes. Nous sommes fermement convaincus que les divergences existant malheureusement entre certains autres pays de la région ne peuvent en aucun cas justifier la politique menée par Israël.

60. Nous voudrions également saisir cette occasion pour réitérer ce que le Gouvernement et les représentants de la République populaire hongroise ont déclaré à maintes reprises : la politique d'agression et d'expansion

sion menée par Israël est à l'origine même de la crise du Moyen-Orient dans son ensemble.

61. L'occupation illégale de terres arabes par Israël, source réelle de nombreux problèmes fondamentaux, demeure une réalité plus de 13 ans après les hostilités de 1967. Les Gouvernements israéliens successifs n'ont jamais fait mystère de leur refus d'accepter le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et leurs déclarations ne sont jamais restées de simples déclarations d'intention. La création de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires arabes occupés, la violation des droits de l'homme fondamentaux et l'expulsion de la population autochtone de ces terres font partie intégrante de la politique israélienne d'annexion dont le but est de détruire l'identité de la population arabe de ces territoires, de modifier le caractère géographique, la nature démographique et le statut juridique de ces terres dans l'espoir de perpétuer les conséquences de l'agression de 1967 et de créer une situation irréversible.

62. La décision prise par la Knesset de déclarer Jérusalem capitale éternelle et indivisible d'Israël est l'exemple le plus frappant de la volonté d'annexion et de colonisation de territoires arabes en violation flagrante du droit international.

63. Compte tenu de ce que j'ai dit à cet égard, il est évident que le retrait inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, est une condition *sine qua non* à tout règlement juste et durable de la crise du Moyen-Orient.

64. La principale victime de l'agression et de la politique d'annexion israélienne est la population arabe de Palestine. Durant plus de trois décennies, des centaines de milliers de Palestiniens ont été déplacés, déracinés, ou opprimés et torturés dans leur propre patrie. Ainsi, leur sort est au cœur même de la crise du Moyen-Orient et constitue l'aspect fondamental de cette crise. Il n'y aura pas de paix durable au Moyen-Orient sans que soit résolu le problème de ce peuple qui souffre depuis si longtemps. La reconnaissance et le plein exercice des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien au retour, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationale, y compris le droit de créer son propre Etat indépendant, constituent d'autres conditions préalables à tout règlement véritable et global de la crise du Moyen-Orient.

65. Un règlement véritable devrait, en outre, garantir l'existence sûre et indépendante et le développement de tous les Etats de la région, y compris Israël. Mais la garantie de frontières sûres et de la sécurité nationale, si souvent invoquée par Israël, est liée à la réalisation d'autres conditions préalables. Au cours des années, l'obstacle majeur à la paix au Moyen-Orient a été la volonté d'Israël d'être indépendant et en sécurité tout en déniait ces mêmes droits aux autres parties au conflit, sa volonté de posséder et de préserver un Etat en Palestine tout simplement en maintenant les Arabes palestiniens sans patrie et en opprimant ses voisins arabes. Chacun doit percevoir clairement que les aspects essentiels de la crise du Moyen-Orient sont interdépendants et ne peuvent être séparés. La solution à cette crise doit

donc être également globale et des négociations pertinentes devraient avoir lieu avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties concernées.

66. Cela posé, il est évident qu'aucun résultat ne peut être obtenu sur la base des accords de Camp David et du traité séparé entre l'Egypte et Israël. Ces accords sont vains car, en dernier ressort, l'objectif de leurs signataires n'est pas d'instaurer la paix dans cette région, mais bien plutôt de revenir à l'époque des blocs militaires en créant une nouvelle alliance militaire.

67. Les négociations entreprises au titre du prétendu processus de paix ne visent pas à respecter les exigences fondamentales que requiert un règlement juste et durable. L'autonomie offerte dans ce cadre aux Palestiniens ne s'applique pas au territoire dans lequel ils vivent, mais seulement aux habitants de ce territoire. A cet égard, cette autonomie a pour objectif pur et simple l'annexion rapide des territoires occupés. Le déroulement des prétendus entretiens pour l'autonomie écarte toute possibilité d'une solution véritable : personne ne peut ou n'a le droit de décider du sort du peuple palestinien sans l'avis ou contre la volonté du peuple palestinien lui-même. Un des préalables du succès de toute négociation sur la question de Palestine est la participation directe, sur un pied d'égalité, de l'OLP, seul représentant légitime du peuple arabe palestinien.

68. Il est évident qu'Israël, seul, ne pourrait poursuivre une politique qui ne tient aucun compte de l'opinion publique mondiale, viole le droit international et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies et va à l'encontre des intérêts des peuples du Moyen-Orient et, indirectement, de ceux de l'humanité tout entière. L'appui américain toujours croissant est en fait à l'origine de l'attitude des dirigeants israéliens.

69. La dénonciation de la part des Etats-Unis de la déclaration commune soviéto-américaine du 1^{er} octobre 1977, qui prévoyait une solution de la crise du Moyen-Orient dans le cadre d'un règlement complet, fait partie intégrante de la nouvelle orientation de la politique étrangère américaine, orientation qui s'est manifestée à la fin des années 70. Cette orientation a pour objectif de provoquer l'instabilité dans toutes les parties du monde, en restructurant en faveur des Etats-Unis les bases existantes de la politique internationale et en sapant le processus de détente. En ouvrant la voie aux accords de Camp David et en compromettant davantage l'unité du monde arabe, les Etats-Unis ont entrepris une politique consistant à imposer un « règlement » impérialiste aux peuples du Moyen-Orient. Cette politique a été clairement mise en évidence par les veto successifs auxquels la délégation américaine a eu recours pour bloquer l'adoption de tout projet de résolution fondamental tendant à un règlement véritable et total du conflit du Moyen-Orient.

70. Dans ces conditions, Israël a considérablement accru sa force militaire et a intensifié ses actes d'agression contre les pays arabes voisins, le Liban entre autres. Mais la force ne signifie pas le droit. Il est nécessaire de mettre fin sans plus tarder à la politique expansionniste d'Israël. La menace persistante à la paix et à la sécurité internationales constituée par l'aggravation de

la crise du Moyen-Orient exige que tous les Etats Membres de l'ONU déploient tous leurs efforts pour parvenir à une solution juste et durable de cette crise. Nous nous félicitons de toute mesure adoptée en vue de ce noble objectif. C'est pourquoi nous estimons que le Traité d'amitié et de coopération conclu le 8 octobre 1980 entre l'Union soviétique et la Syrie est un facteur important susceptible de contribuer à la stabilité de cette région du monde.

71. Mettre un terme au conflit du Moyen-Orient et instaurer une paix durable dans cette région est l'un des problèmes les plus pressants de notre temps. Les résolutions pertinentes de l'ONU ne doivent donc plus rester lettre morte.

72. M. NUSEIBEH (Jordanie) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai le triste devoir, dès le début, d'exprimer la profonde tristesse que cause à ma délégation le décès de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, qui fut l'un des plus éminents Présidents de l'Assemblée générale. Son dévouement inlassable aux principes et causes des Nations Unies lui a assuré, à juste titre, une place importante dans les annales des Nations Unies. Son importante contribution à leur réalisation acquise de haute lutte, la dernière en tant que président de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, ne peut être décrite que comme un fait historique et un élément marquant. Je me dois d'exprimer les condoléances sincères de ma délégation pour cette perte tragique.

73. Il y a une semaine, j'ai eu l'occasion de m'adresser à l'Assemblée au sujet de la question de Palestine [76^e séance]. Aujourd'hui, je parlerai de la situation au Moyen-Orient, au titre du point 25 de l'ordre du jour, qui indique la question à débattre.

74. Les deux questions sont liées de façon inextricable et devraient normalement être discutées dans le cadre d'un seul point. La question de Palestine est discutée séparément en vue de souligner de façon catégorique le caractère central des droits inaliénables usurpés du peuple palestinien, dans absolument tous les événements, désordres, troubles et guerres qui ont frappé le Moyen-Orient depuis l'apparition au début de ce siècle d'une conspiration étrangère, complot d'une poignée de manipulateurs sionistes fanatiques, rétrogrades et sans scrupules, en vue d'usurper la Palestine, cœur géographique et spirituel du Moyen-Orient et foyer ancestral du peuple palestinien.

75. Pour réaliser ce dessein diabolique, un vaste plan a dû être mis en œuvre, comprenant tous les pays de la région et au-delà, un plan quasi universel qui comportait la déstabilisation, le lavage de cerveau, la duperie, le sabotage, le terrorisme, y compris le terrorisme international, la vivisection, les soulèvements, et même l'antisémitisme délibérément suscité, pour convertir les tièdes, les ambivalents et les opposants parmi les communautés juives du monde à ce délire sioniste. Cela a provoqué l'effondrement d'empires et des entités géographiques créées par Dieu, qui existaient depuis des millénaires, comme la Syrie naturelle, ont dû être disséquées au titre de l'accord secret Sykes-Picot, pour faciliter l'usurpation de la patrie palestinienne.

76. Quant aux conflits inexplicables qui éclatent entre les Etats adjacents à la Palestine usurpée — et à l'intérieur de leurs frontières — les causes profondes sont assez bien documentées. Lundi dernier, j'en ai parlé en me basant sur des sources officielles israéliennes, qui disent clairement qui a été à l'origine des souffrances, des perturbations, des effusions de sang qui ont affligé le Moyen-Orient au cours des dernières décennies.

77. Une zone d'entente et de tranquillité pendant des siècles, berceau de la civilisation moderne, a été transformée en une zone de conflits. Et dans presque chaque cas, sans parler des difficultés et des tensions inévitables dues aux transformations sociales, culturelles et économiques qui se produisent dans le monde entier, nous trouvons une longue liste de machinations israéliennes-sionistes qu'il serait trop long d'énumérer. Des volumes entiers ont été écrits à propos de ces méfaits. Non seulement deux peuples arabes ont été presque détruits dans la région, le peuple palestinien et le peuple libanais, mais un schisme s'est créé que, j'en suis certain, 150 millions d'Arabes, plus conscients de ce qui se trame contre leur sort, pourront bientôt surmonter. Fondamentalement, il n'y a pas de conflits entre les Arabes. Le monde arabe est un seul peuple, avec une origine, un système de valeurs, une culture, un langage, une cohésion et des aspirations nationales communs. Tous les conflits qui se produisent sont dus au fait qu'il y a des réactions et des positions différentes quant à la question de savoir comment affronter le danger sioniste croissant. Je ne saurais trop insister là-dessus. S'il n'y a pas encore une unité de vue sur ce point, elle finira bien par exister un jour, avec l'expérience et éventuellement un jugement concerté.

78. Que l'Ambassadeur d'Israël soit assuré que le monde arabe considère l'agression et l'arrogance continues des sionistes avec patience et détermination, car ses autorités ont choisi irrévocablement la voie du défi et de l'affrontement. Plus grand est le défi, et plus vive sera la réaction. Et les années, même les décennies, ne sont qu'un moment passager dans les affrontements historiques entre la justice et l'injustice, la légalité et l'usurpation. Le facteur temps est relatif et ne change pas la réalité des choses. Telle est la leçon de l'histoire.

79. L'Ambassadeur d'Israël ne connaît même pas les contours géopolitiques de la Palestine sous mandat, ce qui ne nous surprend pas, parce qu'il est lui-même venu récemment d'une région du monde bien différente et éloignée. Mais on aurait espéré d'un homme engagé dans les affaires publiques et internationales qu'il aurait appris sa leçon dans ce domaine en faisant preuve d'intégrité intellectuelle.

80. Est-ce parce qu'il est pathétiquement ignorant, ou parce qu'il déforme sciemment les faits, que le représentant d'Israël prétend que les Arabes de Palestine jouissent de l'autodétermination depuis longtemps dans ce qu'il appelle leur propre Etat — l'Etat arabe palestinien de Jordanie ? Peut-on changer les peuples comme on change le cours des rivières en cas de glissement de terrain ?

81. Plutôt que d'entrer dans le détail, je dévoilerai seulement l'ignorance, les déformations, la virulence d'une entité sioniste agressive, en ce qui concerne la Palestine

sous mandat qui, trahie par la promesse délibérément illégale de la déclaration Balfour, a été soigneusement délimitée sur des cartes très précises par la Société des Nations, puis par la puissance mandataire britannique, et finalement par l'Organisation des Nations Unies elle-même. Ses frontières s'étendent de la Méditerranée et des frontières de l'Égypte, de la Syrie et du Liban jusqu'au Jourdain, et pas un pouce au-delà. Les cartes de la Jordanie ont également été tracées avec minutie par ces mêmes organismes internationaux prestigieux.

82. La Jordanie a appartenu à sa propre population autochtone — les Nabatéens et les Arabes principalement — depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, au même titre que la Palestine sous mandat a été la demeure du peuple palestinien depuis des temps immémoriaux, comme je l'ai déjà amplement expliqué dans la déclaration que j'ai faite devant l'Assemblée générale, la semaine dernière, lorsque nous examinions la question de Palestine.

83. Le fait que la Jordanie a, en tant que pays frère, donné refuge à un grand nombre de Palestiniens, chassés par force de leurs foyers, ne peut en aucun cas, quels que soient les arguments employés, les normes évoquées — du moins les normes et valeurs reconnues par les Nations Unies — signifier que le bénéficiaire puisse abuser de l'hospitalité offerte, ni que les Palestiniens — qui sont les victimes —, qu'ils soient réfugiés ou déplacés, puissent être privés de leur droit inaliénable à retourner dans leurs foyers et dans leur patrie en Palestine, appelée ainsi à juste titre. Je pense que le représentant d'Israël, en faisant sa honteuse proposition, n'a fait que dévoiler les intentions agressives et étrangères de l'entité sioniste à l'égard du peuple jordanien et du peuple palestinien.

84. Les mandats sur lesquels s'appuie le représentant d'Israël ont été imposés non seulement à la Palestine et à la Jordanie mais aussi à la Syrie, au Liban et à l'Irak. En effet, l'Égypte, le Maroc, la Tunisie, la Libye, l'Algérie et les Etats du Golfe étaient placés sous diverses formes de protectorats, de colonialisme et de domination étrangère, comme le furent de nombreux Etats Membres de l'ONU. Est-ce que cela veut dire que ces pays doivent être convoités et conquis pour servir de patries de remplacement pour les Palestiniens ? Le peuple palestinien n'abandonnera pas sa patrie, même si on lui donnait le paradis en échange. M. Blum n'aurait-il pas entendu parler du glorieux processus de décolonisation au cours de ce dernier quart de siècle ? Je suis convaincu que cela ne lui plaisait pas, car l'Etat agresseur d'Israël se trouvait ainsi exposé et isolé comme un paria face à la marche de l'humanité vers la libération et l'autodétermination. Et qu'il me soit permis de rappeler que la Grande-Bretagne elle-même, qui était à l'origine de l'illégale promesse Balfour, avait officiellement demandé et obtenu l'accord de la Société des Nations, en 1922, d'exclure la Jordanie, en tant qu'Etat et territoire depuis 60 ans, de l'introduction et de l'application de cette odieuse promesse Balfour.

85. Et, je le demande, quels droits les Juifs ont-ils sur la Palestine ou la Jordanie ?

86. Le représentant d'Israël prétend que les Israéliens ont vécu en Palestine au cours des trois derniers millénaires; mais il déforme les faits, oubliant que seule une poignée de Juifs ont vécu en Palestine au cours de cette période, et pas au cours des deux derniers millénaires. Il y a 2 000 ans, ils n'étaient pas en Palestine. N'est-il pas en train de contredire le dogme sioniste au sujet de la Diaspora ? Et n'est-ce pas un fait que tous les Juifs européens, qui sont les sionistes les plus ardents, ne sont même pas des Sémites, mais des Khazars venus de l'Europe de l'Est, qui se convertirent au judaïsme il y a quelque 1 200 ans, au temps de Charlemagne ?

87. Quelles racines ce peuple a-t-il dans le sol sacré de Palestine ? Quelle affinité a-t-il avec les anciens Hébreux de la race sémitique ?

88. Le livre d'Arthur Koestler, *La treizième tribu*¹, pourrait convaincre tout à fait le représentant d'Israël à ce sujet, mieux que je ne saurais le faire.

89. Cependant, une autre allégation israélienne est l'affirmation absurde selon laquelle les Etats arabes ont intérêt à perpétuer l'agonie du peuple palestinien. Quelqu'un de sensé pourrait-il croire un moment que ceux qui ont subi l'attaque sioniste, qui a déjà « cannibalisé » le cœur stratégique de leur patrie et son propre peuple et provoqué tant de misère et d'indicibles sacrifices, aient quelque intérêt que ce soit à perpétuer la tragédie palestinienne ?

90. Le représentant d'Israël ferait bien de se montrer plus respectueux de l'intelligence des membres de l'Assemblée où sont représentés les hommes d'Etat les plus éminents du monde avant de faire des déclarations aussi irréfléchies.

91. J'ai fait une déclaration la semaine dernière, en citant des informations de source israélienne, à propos des circonstances dans lesquelles se fit le partage de la Palestine et à propos du retour des réfugiés, questions faisant l'objet des résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale. C'est un fait que les dirigeants sionistes admettent — et notre propre peuple a pu le constater — que, tout en acceptant du bout des lèvres la résolution 181 (II), ce sont eux qui se sont opposés à ce qu'elle fût mise en œuvre sur le terrain. Il n'est pas nécessaire que je répète ce que j'ai dit la semaine dernière et dans de nombreuses occasions précédentes.

92. Par conséquent, la thèse de M. Blum selon laquelle ce qu'il appelle l'agression arabe de 1948 aurait provoqué un échange *de facto* de populations est dénuée de fondement. Les réfugiés palestiniens ont été forcés de quitter leurs foyers à cause des nombreux massacres qui frappaient les femmes, les hommes et les enfants. L'histoire est trop horrible pour qu'on en parle à nouveau. Les Juifs des pays arabes, d'autre part, étaient soumis à l'intimidation et à la contrainte et victimes de l'antisémitisme pratiqué par les sionistes qui forçaient leurs coreligionnaires à quitter leurs foyers ancestraux dans les pays arabes où ils vivaient depuis des siècles comme d'honorables citoyens. En outre, les pays arabes ont déclaré qu'ils étaient prêts à accueillir à nouveau leurs anciens

¹ *The Thirteenth Tribe*, New York, Random House Inc., 1976.

ressortissants de religion juïaïque. Israël est-il prêt à rendre la pareille en appliquant la résolution 194 (III) relative au retour des Palestiniens dans leurs foyers ? C'est le moment de traduire des intentions en actes et non de se livrer aux calomnies et aux sophismes.

93. Le représentant de l'entité sioniste est évidemment incapable de dissimuler la haine profonde qu'il éprouve à l'égard du monde arabe, qui constitue une partie intégrante du monde en développement — ayant réussi à se libérer de l'exploitation notoire de ses ressources naturelles —, si longtemps tenu en esclavage et pillé par la cabale montée par la propre population de cette entité qui contrôle, manipule et exploite le reste de l'humanité en ayant la mainmise sur l'argent et les richesses du monde. Ce sont des gens comme lord Rothschild qui, chaque jour, dans le secret absolu, décident du prix de l'or partout dans le monde. Cette information a été divulguée récemment par la revue bien informée *Time*. Il y a aussi M. Oppenheimer, d'Afrique du Sud, qui tient 15 millions de Noirs en esclavage afin d'exploiter et accaparer les diamants et l'uranium et les autres ressources précieuses qui appartiennent de droit au peuple africain en lutte en Afrique du Sud et en Namibie. C'est un fait bien connu que les sionistes sont le peuple le plus riche du monde et qu'ils contrôlent le destin de l'humanité pour une grande part.

94. Même aux Etats-Unis — pays qui a un revenu national de près de 2 000 milliards de dollars par an —, alors que des millions d'Américains, travailleurs et honnêtes, sont au chômage, les sionistes détiennent la part du lion des richesses de ce pays. Les chiffres officiels prouvent qu'ils sont parmi les plus riches dans tous les secteurs de la société américaine, comme l'étaient les immigrants qui s'installèrent dans le pays il y a 300 ou 400 ans. L'Ambassadeur d'Israël, cet après-midi, a essayé d'exploiter la situation pétrolière et voici ma réponse : quelle est la valeur, aujourd'hui, en termes réels, du pouvoir d'achat des 30 dollars obtenus pour un baril de pétrole, dont le contenu peut produire près de 3 000 sortes de marchandises vitales — et durables — outre l'énergie ? C'est l'équivalent d'un dollar d'il y a 30 ou 40 ans.

95. Le costume que je porte — et j'ai honte de son prix — vaut 500 dollars, 200 fois ce qu'il valait en laine anglaise, y compris la façon main, dans les années 40, en Palestine, où il aurait coûté trois livres palestiniennes ou sterling. La même chose est vraie pour les machines que nous achetons, les aliments que nous mangeons et l'eau potable que les pays producteurs de pétrole doivent parfois importer; je parle d'eau, qui est bien plus précieuse que le pétrole pour les pays producteurs de pétrole et qu'ils paient plus cher que d'autres ne paient le pétrole. Les sionistes doivent savoir que le pétrole est une ressource non renouvelable que l'on est en train d'épuiser, que les Arabes, entre autres producteurs de pétrole, produisent en trop grande quantité, délibérément, en excédent de leurs besoins — et en échange de quoi ? D'un papier monnaie qui perd rapidement de sa valeur.

96. Et pourquoi n'attaquer que les producteurs de pétrole arabes alors que la plupart des pays du monde, y compris les Etats-Unis, l'Union soviétique, le Mexique,

le Venezuela, le Royaume-Uni, la Norvège et d'autres, dans tous les continents, ont le même produit de base ? Ces pays le font payer aussi cher ou plus cher et ils contrôlent leur production en fonction de leurs besoins nationaux. Ce sont les Arabes — et les Arabes seulement — qui produisent le pétrole en excédent, pour répondre aux besoins impératifs de la communauté internationale.

97. La raison du discours virulent du représentant israélien est simple. Les sionistes veulent que le monde arabe reste pauvre, exploité et à la merci de la finance et de l'ambition sionistes.

98. Les revenus globaux de l'ensemble du monde arabe, c'est-à-dire de 150 millions de personnes, y compris les revenus provenant du pétrole et ceux tirés de l'agriculture, des mines, de la sueur et du labeur, sont inférieurs ou égaux au produit national brut d'un Etat européen de superficie moyenne. Et pourtant, la contribution arabe à l'aide économique internationale dépasse de beaucoup les 0,03 de 1 % des nations industrialisées. L'assistance arabe a déjà atteint 5 %, bien que le prix relativement raisonnable que les Arabes ont fixé pour le pétrole ne soit en vigueur que depuis quatre ou cinq ans. Les sionistes veulent que tout l'argent soit entassé dans leurs coffres pour poursuivre leur expansion aux dépens du monde arabe. Mais le colonialisme et l'exploitation économique ne seront plus tolérés par le tiers monde, dont les ressources et le labeur finissent par avantager l'oligopole du représentant sioniste.

99. Une conférence au sommet arabe, à laquelle ont participé 15 Etats, a eu lieu à Amman, Jordanie, du 25 au 27 novembre. Etant donné l'importance de cette conférence au sommet pour les questions relatives au Moyen-Orient, je crois qu'il serait utile que je donne lecture d'extraits du texte intégral de la déclaration finale publiée par les 15 chefs d'Etat ayant participé à cette conférence. Cette déclaration dit, entre autres :

« Se fondant sur les obligations qui leur incombent en vertu de leur responsabilité nationale, ainsi que sur la nécessité de poursuivre une véritable action inter-arabe commune, afin de faire face aux dangers et aux menaces auxquels la nation arabe est exposée, et estimant qu'ils ne sauraient y parvenir que sur la base de l'unanimité, en surmontant les divergences et en éliminant les facteurs de division qui font obstacle à l'instauration de l'unité dans les rangs arabes, les dirigeants arabes réunis à Amman ont étudié de concert la situation actuelle de la nation arabe et les faits d'ordre politique, militaire et économique qui s'étaient produits dans le monde arabe et sur la scène internationale depuis la réunion de la dixième Conférence au sommet arabe à Tunis ... » [Voir A/35/719-S/14289, annexe.]

100. Les participants à la Conférence ont examiné le conflit arabo-sioniste et ses suites. Ils ont également adopté des décisions politiques, militaires et économiques dont l'objectif est la consolidation des capacités arabes et le renforcement des capacités autonomes des Arabes dans tous ces domaines. La déclaration poursuit :

« Les dirigeants arabes ont réaffirmé leur adhésion aux résolutions des Conférences au sommet de Bagdad et Tunis — c'est-à-dire les neuvième et dixième Conférences au sommet arabes de 1978 et 1979 —, en particulier celles qui ont trait à la question palestinienne, eu égard au fait que celle-ci constitue l'essence de la lutte arabe contre l'ennemi israélien et qu'il appartient à tous les Arabes, compte tenu de la responsabilité nationale qui leur incombe à cet égard, d'agir et de lutter en vue d'écarter le danger sioniste qui menace l'existence de la nation arabe. » *[Ibid.]*

101. Les participants à la Conférence ont souligné que la libération de la Jérusalem arabe est un engagement et un devoir nationaux, et ils ont déclaré qu'ils s'opposaient à toutes les mesures prises par Israël à Jérusalem. Ils ont également demandé à tous les Etats du monde d'adopter des mesures nettes et sans équivoque pour combattre ces pratiques israéliennes. Ils ont aussi décidé de couper tous les liens avec tout Etat reconnaissant Jérusalem comme la capitale d'Israël ou y transférant son ambassade.

102. Les dirigeants arabes ont souligné qu'ils étaient résolus à continuer d'appuyer l'OLP en sa qualité de seul représentant légitime du peuple palestinien, en vue de rétablir tous les droits du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et son droit de créer un Etat indépendant sur sa terre nationale. Les participants à la Conférence ont également souligné l'importance de la consolidation de l'indépendance de l'OLP et de sa liberté d'action. Ils ont rendu hommage à la fermeté de la population palestinienne dans les terres palestiniennes occupées ainsi qu'à ses sacrifices héroïques et sa résistance valeureuse face à l'occupation israélienne persistante, sacrifices et résistance qui donnent au monde entier la preuve de la ferme résolution de ce peuple de recouvrer ses droits.

103. La Conférence a souligné le droit du peuple arabe palestinien, représenté par l'OLP, de retourner dans ses foyers, de décider de son propre avenir et de créer un Etat indépendant sur sa terre nationale, indiquant que seule l'OLP a le droit d'assumer la responsabilité de l'avenir du peuple palestinien.

104. La Conférence au sommet arabe a souligné que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité est incompatible avec les droits arabes et ne constitue pas une base adéquate pour résoudre les crises au Moyen-Orient, notamment, la question de Palestine. J'ai déclaré à diverses reprises que la résolution 242 (1967) avait pour but spécifique de faire face aux conséquences du conflit de 1967 et non pas de s'occuper de la question de Palestine, qui est à notre ordre du jour depuis 32 ans. Je voudrais ajouter à cet égard que l'occupant israélien, au cours des 13 dernières années, a déjà « coulé » cette résolution en procédant à la colonisation et à l'annexion massives. Qu'est-il advenu de Jérusalem ? Elle a été annexée. Qu'est-il advenu de la rive Occidentale ? Elle a été colonisée, depuis Bethléhem, au sud, jusqu'à Ramallah, au nord, en plus de la colonisation de tous les territoires occupés. La vallée du Jourdain tout entière, qui représente la seule partie irriguée de la rive Occidentale, a été annexée de 90 à 95 %. Les ressources hydriques ont été pratiquement accaparées par l'occupant israé-

lien. Et nous parlons toujours de la résolution 242 (1967). Vivons-nous dans un monde réel ou dans un monde de chimères ?

105. Lors de la Conférence au sommet arabe, les dirigeants ont réitéré leur refus de reconnaître les accords de Camp David, qui ont entraîné les dirigeants égyptiens dans les filets de la conspiration contre la nation arabe et sa cause fatidique. Les objectifs de ces accords sont de mettre en pièces l'unité des Arabes et leur solidarité, d'exclure le régime égyptien des rangs arabes et de l'amener à conclure avec l'ennemi israélien un traité de paix séparé, au mépris de la volonté du peuple égyptien, et sans considération pour son rôle national et son authenticité et profonde identité arabe.

106. Les dirigeants, à la Conférence au sommet arabe, ont réaffirmé leur volonté de défier ces accords et de les mettre en échec, ainsi que d'en éliminer les conséquences, conformément aux résolutions adoptées aux Conférences au sommet de Bagdad et de Tunis.

107. Lors de la Conférence au sommet arabe, les dirigeants ont saisi cette occasion pour envoyer un message de solidarité fraternelle au peuple d'Egypte — qui représente une partie importante de notre nation arabe et dont la lutte ne peut être séparée de celle de tous les peuples arabes —, exprimant l'espoir que le peuple égyptien pourra éliminer les circonstances qui l'ont séparé de ses frères et reprendre, dans un esprit fraternel, son rôle constructif dans l'édification de la nation arabe.

108. A la Conférence au sommet d'Amman, le conflit actuel entre les pays frères d'Iran et d'Iraq a été étudié avec la plus grande attention. Consciente des principes de la solidarité arabe et soucieuse de préserver les relations fraternelles entre les Etats arabes et islamiques, ainsi que de mobiliser leurs ressources pour soutenir la lutte que la nation arabe mène contre l'ennemi sioniste, la Conférence a invité les deux parties à proclamer un cessez-le-feu immédiat et à résoudre le conflit par des moyens pacifiques.

109. La Conférence a appuyé les droits légitimes de l'Iraq sur ses terres et sur ses eaux, conformément aux accords internationaux conclus entre les deux Etats. La Conférence s'est félicitée de la réponse positive de l'Iraq aux appels que lui ont lancés la Conférence islamique, l'Organisation des Nations Unies et les pays non alignés, en vue d'un cessez-le-feu, et leur offre de bons offices pour résoudre le différend par des négociations. La Conférence a lancé un appel à l'Iran pour qu'il se range à cette position.

110. La Conférence a adressé également un appel aux deux parties pour qu'elles s'engagent, sur une base mutuelle, à se conformer au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autrui et de respect réciproque des droits et de la souveraineté, et pour qu'elles établissent entre elles de solides relations de bon voisinage. Ces principes devraient constituer la base des rapports entre les pays arabes et l'Iran.

111. La Conférence a exprimé sa condamnation absolue de l'agression israélienne contre le pays frère du Liban. Cette agression est un défi lancé à la dignité de la communauté internationale. J'ai déjà expliqué la

semaine dernière — et je ne le répéterai pas aujourd'hui — comment Israël a planifié le morcellement et l'anéantissement du Liban indépendant et souverain, et cela dès 1954. Ces plans figurent au journal de feu Moshé Sharet, ancien ministre des affaires étrangères et premier ministre d'Israël. La Conférence a aussi proclamé sa solidarité complète avec le peuple frère du Liban et a demandé à toutes les parties, au Liban, de respecter la légitimité de l'Etat, afin de préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

112. La Conférence a réaffirmé ce qui a été exprimé dans la Déclaration finale de la dixième Conférence au sommet arabe, tenue à Tunis du 20 au 22 novembre 1979, concernant le redressement du Liban². J'espère sincèrement que ce programme sera entrepris le plus rapidement possible. Je sais que le courageux peuple libanais a déjà commencé son effort de reconstruction dans les régions qui ne sont pas l'objet de bombardements quotidiens par les avions israéliens Phantom et F-15 et des bombes-grappes.

113. La Conférence au sommet arabe d'Amman a examiné les relations entre les Etats arabes et les autres Etats du monde. Elle a fait valoir la nécessité d'une consolidation des liens et des relations entre les Etats islamiques, du renforcement du rôle joué par le mouvement des non-alignés et d'une coopération entre ses membres et les Etats d'Amérique latine. Elle a aussi souligné la nécessité de raffermir la solidarité avec l'Organisation de l'unité africaine [OUA], et d'établir des liens plus fermes entre Africains et Arabes, dans leur intérêt mutuel. De même, la Conférence a renouvelé son appui aux peuples du continent africain dans leur juste lutte contre l'*apartheid* et l'ingérence étrangère.

114. La Conférence s'est déclarée décidée à poursuivre le dialogue entre les Arabes et les Européens, d'une manière favorable aux intérêts communs des deux parties, et pour promouvoir une compréhension plus grande des légitimes exigences des Arabes, notamment en ce qui concerne la question de Palestine.

115. En outre, la Conférence a souligné la nécessité des efforts en vue de la continuation de l'appui et de l'aide du groupe des Etats socialistes en faveur des droits arabes, et du renforcement de la coopération avec cette communauté, au service de leurs intérêts communs, et d'un accroissement de l'aide apportée par ces Etats à la cause arabe, augmentant ainsi la capacité de résistance des Arabes.

116. La Conférence a décidé de poursuivre ses efforts au sein de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, et lors de conférences tenues sous ses auspices, pour coordonner une position arabe commune, ainsi qu'en a décidé la Ligue des Etats arabes.

117. La Conférence a mis l'accent sur l'importance de consultations suivies avec le Saint-Siège, et d'autres institutions chrétiennes importantes, pour s'assurer de leur solidarité constante en vue du rétablissement de la pleine souveraineté arabe sur Jérusalem.

118. La Conférence a condamné le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour la persistance de son appui à Israël et de son aide politique, militaire et économique à ce pays, qui ont permis à Israël de renforcer son occupation, de dénier au peuple palestinien ses droits légitimes et de méconnaître les résolutions internationales dénonçant ses pratiques continues d'agression, d'expansion et de colonisation.

119. La Conférence a également condamné la politique hostile du Gouvernement des Etats-Unis à l'égard de l'OLP, et la négation de son droit à représenter le peuple arabe de Palestine, en la qualifiant d'organisation terroriste.

120. Les dirigeants arabes ont exprimé leur grave préoccupation quant aux divergences persistantes dans les rangs arabes, à un moment où toutes les ressources devraient être mobilisées pour affronter les dangers qui menacent la nation arabe. Ils ont demandé que ces divergences passagères soient réglées dans un véritable esprit de nationalisme arabe, et avec un esprit de foi dans l'unité de leurs objectifs et de leur destin. Cela devrait être réalisé conformément aux dispositions du Pacte de solidarité arabe, adopté lors de la troisième Conférence au sommet arabe, tenue à Casablanca en 1965.

121. La Conférence au sommet arabe d'Amman a adopté la Stratégie économique conjointe des pays arabes jusqu'à l'an 2000, qui vise la réalisation des objectifs fonctionnels de l'unité, de la liberté et de la complémentarité arabes. Une base économique solide a été jugée essentielle pour la sécurité nationale, englobant l'ensemble du monde arabe. Ma délégation estime, après mûre réflexion, que les résolutions de la onzième Conférence au sommet arabe, tenue à Amman, adoptées par 15 Etats participants, sont historiques et indiquent que les droits du peuple palestinien et la conscience d'un danger sioniste mortel pour l'existence et la prospérité du monde arabe sont les préoccupations dominantes des gouvernements, des régimes et des peuples du Moyen-Orient. Toutes les autres questions ont un caractère périphérique et passager, même si elles revêtent momentanément de l'importance. La question de Palestine a été, est et sera toujours au cœur de la situation au Moyen-Orient.

122. M. ZACHMANN (République démocratique allemande) [*interprétation de l'anglais*] : Comme tous les peuples et Etats épris de paix, la République démocratique allemande est profondément préoccupée par l'aggravation dangereuse de la situation au Moyen-Orient. Il est devenu clair pour le monde entier que la politique consistant à conclure des transactions séparées et à exclure l'OLP des négociations portant sur les questions qui intéressent le destin du peuple arabe de Palestine comporte un risque dangereux pour la paix de la région et du monde entier.

123. Le résultat de cette politique est que les problèmes liés à la question du Moyen-Orient sont devenus plus aigus, que les armements s'accumulent de plus en plus et que le nombre des victimes des actes de guerre d'Israël a encore augmenté. Par conséquent, une solution rapide, juste et complète de la question du Moyen-

² Document A/34/763, annexe.

Orient est d'une importance extrême et ne doit plus être remise à plus tard.

124. Les discussions tenues lors du débat général de la trente-cinquième session ainsi que dans le cadre de l'examen de la question de Palestine [point 24] ont démontré une fois de plus que la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont convaincus qu'une solution juste, globale et durable du conflit du Moyen-Orient ne sera possible que si, premièrement, Israël retire ses troupes de tous les territoires arabes occupés en 1967; deuxièmement, les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination nationale et à l'établissement d'un Etat indépendant propre, sont mis en œuvre; et, troisièmement, le droit à assurer l'existence indépendante et sûre de tous les Etats de la région est garanti.

125. Ce n'est que dans ces conditions que la situation qui s'est créée pourra être améliorée et qu'une paix durable au Moyen-Orient pourra être établie.

126. Les tentatives faites pour régler unilatéralement la situation en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et en violation des décisions des Nations Unies vont à l'encontre des intérêts des peuples arabes. Cela revient à mépriser ouvertement l'opinion de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation mondiale et ne peut qu'attiser les flammes du conflit dans la région du Moyen-Orient. Poursuivant leurs desseins hégémonistes, les milieux impérialistes accroissent leur présence militaire dans la région. La politique d'occupation poursuivie par Israël dans les territoires palestiniens occupés illégalement s'intensifie. Les actes d'agression perpétrés par Israël contre le peuple libanais s'intensifient. La proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël et l'annonce de l'annexion des hauteurs du Golan représentent un nouveau défi à la communauté internationale.

M. Kamanda wa Kamanda (Zaire), vice-président, prend la présidence.

127. Face à cette situation, qui représente une menace directe pour la paix internationale, il convient de se demander jusqu'à quel point on doit mettre en pratique le programme conçu à Camp David pour engendrer une détérioration permanente de la situation. Comment concilier cela avec le prétendu processus de paix proclamé par certains milieux, ici, dans cette salle ?

128. Devant les événements actuels et devant les souffrances et la détresse infligées aux Palestiniens par le régime israélien, de telles déclarations semblent être ce qu'elles sont en réalité, c'est-à-dire du camouflage et de la démagogie.

129. Le fait que les Etats impérialistes s'accrochent à une politique qui nie les réalités du Moyen-Orient montre leurs intentions pour l'avenir, à savoir agir au mépris des intérêts des peuples arabes et au mépris des droits inaliénables du peuple palestinien. Au lieu d'accorder au peuple arabe de Palestine, dirigé par son seul représentant légitime, l'OLP, ses droits à l'autodétermination nationale et à l'établissement d'un Etat indépendant qui lui soit propre, comme le réclament de nombreuses résolutions de l'ONU, des tentatives sont faites

pour faire intervenir une prétendue autonomie administrative de la population de la rive Occidentale et de la bande de Gaza.

130. Ceux-là mêmes qui, de temps à autre, s'érigent en juges des droits de l'homme sont les mêmes qui s'ingèrent de manière flagrante dans les affaires intérieures d'un peuple tout entier et essaient de déterminer son destin, laissant à l'écart son représentant légitime, l'OLP. Les véritables intentions de ceux qui préconisent de prétendus entretiens sur l'autonomie tendant à perpétuer l'occupation israélienne sont de garantir les intérêts impérialistes au Moyen-Orient.

131. Maintenant que plus de 200 résolutions adoptées à l'Organisation des Nations Unies n'ont pas eu le moindre effet sur l'attitude israélienne, il est tout à fait clair qu'Israël continuera ses actes d'agression contre les peuples arabes tant qu'il sera certain de recevoir une assistance militaire et économique des milieux impérialistes des Etats-Unis et de certains autres pays. Par conséquent, nous tenons à souligner une fois de plus qu'il est nécessaire de prendre des mesures effectives contre l'agresseur, Israël, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et comme le demandait encore récemment la résolution ES-7/2 de l'Assemblée générale.

132. La République démocratique allemande comprend pleinement les positions des Etats arabes et du peuple de Palestine qui s'opposent résolument à la politique de transactions séparées et à toute tentative de saper leur détermination. La solidarité très ferme de tous les Etats arabes et non alignés sera également, à l'avenir, la meilleure garantie de déjouer toute nouvelle manœuvre des milieux impérialistes.

133. La politique de mon pays en ce qui concerne le règlement des problèmes du Moyen-Orient est claire et directe. Elle a été expliquée à plusieurs reprises et elle correspond pleinement à la position adoptée par d'autres pays socialistes, comme cela a été déclaré à la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, qui s'est tenue à Varsovie les 14 et 15 mai 1980. A cette réunion, il a été dit qu'aucune mesure susceptible d'empêcher un règlement politique de la question du Moyen-Orient ne devait être prise. Aucun Etat n'a le droit de s'ingérer dans les affaires intérieures des pays et des peuples de cette région, et aucun Etat ne peut revendiquer les ressources naturelles des peuples de la région ni ne doit essayer d'empiéter sur ces ressources. Par conséquent, c'est avec une vive inquiétude que nous voyons les menaces impérialistes récentes que constituent les manœuvres de ce que l'on a appelé la Force de déploiement rapide dans cette région qui est déjà un foyer de tension. Tout le monde aura de la peine à croire que ces manœuvres visent à faire progresser le prétendu processus de paix.

134. Il est dans l'intérêt des peuples de cette région et dans celui de la sécurité internationale que des changements positifs interviennent dans cette partie du monde. La République démocratique allemande estime que le moment est venu pour la communauté internationale des Etats de s'opposer avec force à la politique d'annexion et d'expansion d'Israël. Le moment est éga-

lement venu de suspendre la politique des règlements séparés et il faut que toutes les parties intéressées se joignent dans des efforts communs pour régler la question du Moyen-Orient, avec la participation du seul représentant légitime du peuple de Palestine, c'est-à-dire l'OLP.

135. La République démocratique allemande, comme les autres Etats socialistes, appuiera toute mesure visant à réaliser un règlement pacifique global, juste et durable au Moyen-Orient.

136. A la Réunion des dirigeants des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Moscou le 5 décembre 1980, il a été répété une fois de plus que les pays socialistes contribueront également à l'avenir à améliorer le climat international, à renforcer la paix, à continuer la politique de détente, à développer la coopération internationale et à résoudre tous les conflits par la voie de la négociation.

137. M. AL-SAFFAR (Bahreïn) [*interprétation de l'arabe*] : L'Assemblée générale vient de terminer l'examen de la question de Palestine, qui est au cœur même du conflit arabo-israélien. Aujourd'hui, l'Assemblée reprend à nouveau, et pour la treizième année consécutive, son débat relatif à la situation au Moyen-Orient.

138. La communauté internationale reconnaît que tant que l'Organisation des Nations Unies ne pourra pas trouver de solution juste et globale à ce problème — solution prévoyant le retrait total des troupes d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés, en premier lieu de la ville sainte de Jérusalem — et tant qu'Israël ne reconnaîtra pas les droits inaliénables et imprescriptibles du peuple arabe palestinien — droit de retourner dans ses foyers et de récupérer ses biens, droit à l'autodétermination et de disposer de lui-même, ainsi que droit de créer un Etat indépendant sur son territoire —, la situation au Moyen-Orient conduira sans le moindre doute cette région et le monde dans son ensemble à une guerre destructrice dont les conséquences seront désastreuses pour les peuples non seulement de la région mais également du monde entier.

139. L'obstination et l'intransigeance d'Israël, de même que la poursuite de sa politique oppressive et expansionniste dans les territoires arabes occupés, son mépris de la Charte et des principes des Nations Unies, des instruments, des coutumes et du droit internationaux, y compris la quatrième Convention de Genève de 1949³ ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme [*résolution 217 A (III)*], représentent des faits dont les répercussions et conséquences négatives ne pourront que bloquer une solution juste du problème du Moyen-Orient.

140. Israël poursuit délibérément une politique de terrorisme et d'intimidation contre tous ceux qui le critiquent ou essaient d'appuyer la position des Nations Unies relative au peuple palestinien et à sa cause. A ces fins, Israël a recours à tous les moyens de chantage, par l'intermédiaire des médias qu'il contrôle dans de nom-

breux Etats, et ce afin d'étouffer toute voix s'élevant en faveur de la justice ou appuyant le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination. Toute l'affaire Abscam, montée de toutes pièces, n'est qu'un de ces vaudevilles joués par les agents d'Israël sur la scène théâtrale de la politique américaine.

141. Les dirigeants israéliens déclarent à toute occasion qu'Israël aspire à vivre en paix avec les Etats arabes voisins. Mais les mesures et actions radicales prises par Israël dans ces territoires sont certes contraires à toutes ces déclarations. La mise en place de colonies de peuplement israéliennes et la modification du statut juridique, du caractère géographique, de la composition démographique, les modifications de caractère culturel et de caractère religieux, tant islamique que chrétien, ainsi que l'annexion de parties de ces territoires, comme celle faisant de la ville sainte de Jérusalem la capitale éternelle d'Israël, sont tous des obstacles insurmontables à la réalisation d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

142. Israël poursuit une politique visant à l'émigration des habitants arabes des territoires qu'il occupe depuis 1967 et notamment ceux de la rive Occidentale. Israël, en outre, se livre au pillage de leurs richesses et des ressources naturelles et contrôle leurs activités économiques. Israël poursuit aussi une politique visant à imposer des privations et à s'accaparer des cours d'eau souterrains, afin de chasser les habitants autochtones arabes de ces territoires et de les remplacer par d'autres venant de l'extérieur. Cette politique, de la part des autorités d'occupation israéliennes, a établi un climat de tension dans les territoires arabes occupés, ce qui a incité les habitants arabes à refuser cet état de choses et à résister à ces actes de répression, en vue de défendre leurs droits légitimes, confirmés dans tous les instruments internationaux. Cette situation a donc attiré la vengeance des autorités sionistes qui ont pris des mesures cruelles contre certains dirigeants légitimes palestiniens et en ont expulsé d'autres sans aucune raison.

143. Les brutalités incessantes commises par Israël dans les territoires arabes occupés et le refus opposé par les Arabes, dans la rive Occidentale en particulier, ne sont donc pas surprenants. Le peuple palestinien et les autres peuples arabes sont bien conscients de leurs droits spoliés et ils refuseront d'accepter toute solution qui se substituerait à la reconnaissance de leurs droits légitimes. Israël refuse de coexister pacifiquement avec les peuples arabes voisins. S'il avait à cet égard la moindre bonne intention, Israël n'aurait point adopté une politique d'immigration, non plus que celle de l'établissement de colonies de peuplement et l'armement de ces colonies.

144. L'invasion continue d'Israël au sud du Liban est encore une autre preuve des desseins expansionnistes israéliens dans la région arabe. Les mesures et les actes illégaux d'Israël sur les hauteurs du Golan syriennes, mesures et actes semblables à ceux qu'il a pris quant à la ville sainte de Jérusalem et à son annexion, sont une autre preuve des intentions expansionnistes d'Israël aux dépens du peuple syrien et de son droit à la souveraineté sur son territoire. Il y a donc là une violation flagrante

³ Convention de Genève, relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 75, n° 973, p. 287.

des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, en particulier de la quatrième Convention de Genève.

145. Il devient donc évident à tous les Etats qu'Israël n'est pas disposé à coopérer afin de rechercher une solution pacifique au problème du Moyen-Orient, puisqu'il continue toujours de pratiquer sa politique d'expansion, et ce par l'annexion des territoires arabes qu'il occupe depuis 1967 et en imposant définitivement sa domination sur ces territoires. Cependant, il apparaît que les dirigeants israéliens ignorent qu'un peuple qui lutte et combat afin de recouvrer ses droits nationaux, notamment son droit à l'autodétermination, n'est pas un peuple facile à vaincre. Les événements qui continuent de se dérouler dans les territoires arabes occupés sont aussi une preuve évidente de la faiblesse de la politique internationale poursuivie au Moyen-Orient, politique qui a aidé Israël et lui a permis de continuer de violer la volonté internationale.

146. Il est nécessaire, à ce stade, de faire mention de la politique américaine vis-à-vis du conflit arabo-israélien, politique qui a permis à Israël de maintenir son occupation des territoires arabes et de refuser toute solution visant à une juste solution du problème du Moyen-Orient.

147. Les Etats arabes ont ensemble démontré quelle était leur politique quant à la solution du conflit au Moyen-Orient. Cette politique a été dernièrement mentionnée dans la déclaration finale de la dixième Conférence au sommet arabe qui s'est tenue à Tunis. Nous y lisons notamment ce qui suit :

« La Conférence affirme également que la nation arabe lutte en vue de parvenir à une paix juste fondée sur les principes du droit et de la justice, de la restructuration des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et de la libération de la totalité des terres palestiniennes et arabes occupées⁴. »

148. La semaine dernière, à l'occasion du débat relatif à la question de Palestine, nous avons exposé notre position et les raisons de notre refus d'accords isolés et, en premier lieu, des accords de Camp David, qui, selon certains, constituent une base visant à une solution du conflit du Moyen-Orient. Le peuple palestinien et, à ses côtés, tous les peuples arabes, ont rejeté ces accords, parce qu'ils ne comprennent pas la partie essentielle intéressée au conflit, à savoir le peuple arabe palestinien. C'est la raison pour laquelle les accords de Camp David ne représentent pas le fondement approprié susceptible de permettre la recherche d'une solution juste, durable et globale du problème du Moyen-Orient.

149. La résolution 34/70 de l'Assemblée générale réaffirme que l'instauration d'une paix juste, d'ensemble et durable au Moyen-Orient ne peut reposer que sur le respect total des principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine.

150. La tenue d'une conférence de la paix, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris

l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et ce conformément à la résolution 3375 (XXX) de l'Assemblée générale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, prenant en considération tous les aspects du conflit arabo-israélien et en particulier les droits inaliénables du peuple palestinien, et ce sur la base du retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestinien occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, est une question qui doit être étudiée.

151. Les chemins tortueux que tentent de suivre certains Etats afin de résoudre le problème du Moyen-Orient ne servent point la paix dans notre région arabe, mais plutôt aident et alimentent l'obstination d'Israël en lui permettant de poursuivre son occupation des territoires arabes occupés et de continuer à faire fi des droits nationaux du peuple palestinien.

152. M. Sheikh Razzaque ALI (Bangladesh) [*interprétation de l'anglais*] : Le cœur du problème du Moyen-Orient est d'une simplicité remarquable. Un peuple privé de ses droits naturels, spolié par la force, dépossédé de ses terres, exige maintenant que soit redressée cette injustice monumentale. En substance, c'est la lutte d'un peuple privé de son droit à l'autodétermination et à l'exercice de ses droits naturels et légitimes. L'aspect tragique de cette situation a été obscurci et dilué du fait que le problème a été traité non point comme un problème politique, mais essentiellement comme un problème humanitaire. Depuis 25 ans, les Nations Unies ont persisté dans cette fiction, méconnaissant les droits de ce peuple, son existence en tant qu'entité, son statut de peuple, et les Nations Unies ont traité ce peuple d'une manière indigne, lui reconnaissant simplement le statut d'infortuné réfugié, disséminé dans plusieurs pays et dépendant de la charité internationale.

153. La situation au Moyen-Orient continue de défier la communauté internationale et met durement à l'épreuve la crédibilité et la viabilité de l'Organisation des Nations Unies dans l'exercice de sa responsabilité fondamentale qui est de préserver la paix et la sécurité dans le monde. Dans la situation troublée qui en est résultée, la quête de la paix est restée dans cette partie du monde aussi éphémère qu'un mirage. Aucun autre problème n'a suscité autant de réflexion, n'a déchaîné autant d'indignation ni polarisé l'émoi des nations et des individus eux-mêmes. Mais au-delà de la contradiction, au-delà de l'amertume, de l'émotion et de l'ironie, au-delà de l'effusion de sang et des souffrances endurées, a finalement émergé la détermination, de la part de ceux qui sont les plus soucieux de mettre un terme à la situation troublée, de rechercher la paix — non point une trêve temporaire, mais une paix permanente. Il est de notre devoir de saisir l'occasion qui s'offre à nous et de l'utiliser pour édifier et promouvoir une paix juste et durable.

154. Mais la paix, pour être durable, doit reposer sur la justice, et la justice exige que soient redressés tous les actes contraires au droit international, aux normes et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, et que l'on permette au peuple palestinien d'exercer ses droits de l'homme fondamentaux.

⁴ Document A/34/763, annexe.

155. C'est seulement en 1974 que l'Assemblée générale, après un quart de siècle de discussions diffuses et parcellaires du problème, s'est finalement penchée sur la question dans sa totalité, y compris ses aspects historique, politique et juridique. A une majorité écrasante, l'Assemblée générale, par sa résolution 3236 (XXIX) a, sans ambiguïté, affirmé les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris ses droits à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, au recouvrement de ses biens et au retour dans ses terres d'où il a été chassé par la force. La résolution entérine également le droit du peuple palestinien de défendre sa propre cause, de participer à toute négociation de paix par l'intermédiaire de son représentant légitime, l'OLP — déjà reconnue spécifiquement en tant que membre de plein droit du mouvement des non-alignés, de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Ligue des Etats arabes — qui, par la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale, a reçu le statut d'observateur permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

156. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute que le peuple de Palestine est une entité politique définie. Méconnaître sa présence c'est méconnaître une réalité reconnue par la majorité écrasante des Etats, voire par l'humanité tout entière. Ainsi, l'élément fondamental d'une paix durable et permanente au Moyen-Orient repose sur la garantie des droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la reconnaissance de ses droits de retourner dans ses foyers d'où il a été chassé par la force. Il s'ensuit que le peuple palestinien est et doit rester partie principale à tout règlement de paix au Moyen-Orient.

157. Le second impératif d'une paix permanente passe par la question des territoires occupés. La justification constante par Israël de son occupation de la rive Occidentale et de la bande de Gaza a arbitrairement transformé une exception en une règle de conduite. Israël nie l'esprit et la lettre des Conventions de La Haye de 1899 et 1907¹ ayant trait au respect des lois et des coutumes de guerre et de la Convention de Genève de 1949, pour ne pas mentionner les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La politique de création de colonies de peuplement et les tentatives tardives faites pour justifier les revendications légales sur les territoires occupés en invoquant un précédent historique montrent à l'évidence qu'Israël a la ferme intention de poursuivre sa politique expansionniste par l'annexion. Toute reconnaissance des revendications israéliennes constituerait un précédent dangereux et rendrait vaines les dispositions fondamentales de la Charte condamnant l'acquisition de territoires par la force.

158. Le troisième élément de tout programme complet de paix est le statut de la ville sainte de Jérusalem. Comme on le sait, cette question touche non seulement la sensibilité des nations arabes mais celle de toute la communauté musulmane de 800 millions de personnes et, au-delà, de centaines de millions de chrétiens. La Ville sainte symbolise les racines de trois des plus grandes religions du monde, englobant les apports spirituels

et intellectuels de plus des deux tiers de l'humanité. Elle demeure l'édifice permanent de la coexistence, de l'unité et de la tolérance de générations et de générations de croyants. Les tentatives faites par Israël pour légaliser son annexion de la Ville sainte par la promulgation de la prétendue loi fondamentale vont à l'encontre des principes fondamentaux du droit international et du principe de la non-acquisition de territoires par la force. La communauté internationale a condamné la décision israélienne en adoptant la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité. Dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général déclare que « la question de Jérusalem revêt une importance capitale et ne se prête pas à être résolue au moyen d'aucune décision unilatérale » [voir A/35/1, sect. IV]. La préservation des Lieux saints de la profanation et du pillage et leur accès sans entraves aux pèlerins du monde entier constituent des éléments fondamentaux dans le cours de tout processus de paix.

159. La position du Bangladesh à l'égard du problème du Moyen-Orient est claire et sans équivoque. Comme l'a déclaré le président Ziaur Rahman, du Bangladesh :

« Le fait qu'Israël continue à violer impunément les différentes résolutions adoptées à l'Organisation des Nations Unies et en d'autres instances internationales, résolutions demandant le rétablissement des droits inaliénables des Palestiniens, y compris leur droit d'avoir un Etat qui leur soit propre, est une souillure pour la conscience du monde civilisé. En tant que membre du Comité de Jérusalem et du Comité de coordination pour Jérusalem aux Nations Unies, la position du Bangladesh est bien connue : nous sommes entièrement solidaires de nos frères arabes et palestiniens. Le Bangladesh estime que la paix ne peut être maintenue que par la justice. Au Moyen-Orient, cette paix est encore à gagner. Les composantes de tout règlement susceptible de garantir une paix juste et durable au Moyen-Orient doivent être les suivantes : l'acceptation par toutes les parties du fait que la question de Palestine se trouve au cœur du problème du Moyen-Orient; qu'aucune solution ne peut être envisagée sans le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables au retour dans sa patrie ainsi qu'à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté territoriale; que la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, représentant légitime du peuple palestinien, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties, est indispensable dans tous les efforts tentés en vue de parvenir à une solution; que l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force fait obligation à Israël, en vertu du droit international, de se retirer complètement et rapidement de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967, y compris de la ville sainte de Jérusalem. »

160. Il appartient maintenant à Israël de s'engager rapidement sur une voie réaliste menant à une paix juste et durable par une action appropriée et immédiate. Si Israël ne prend pas des mesures dans ce sens, la communauté internationale devra envisager l'adoption des mesures prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

¹ Dotation Carnegie pour la paix internationale, *Les conventions et déclarations de La Haye de 1899 et 1907*, New York, Oxford University Press, 1918.

161. M. BUENO (Brésil) [*interprétation de l'anglais*] : Quatre mois se sont écoulés depuis que l'Assemblée générale s'est réunie en session extraordinaire d'urgence pour examiner la question de Palestine et a adopté la résolution ES-7/2. A l'instar d'innombrables autres décisions de l'Organisation des Nations Unies sur ce problème, cette résolution reste lettre morte. En fait, Israël ne montre aucun signe de se retirer d'aucun territoire palestinien et autres territoires occupés depuis juin 1967, y compris Jérusalem, malgré la date limite du 15 novembre.

162. On ne peut nier que le cœur de la crise qui sous-tend la situation au Moyen-Orient est constitué par la question de Palestine qui reste sans solution. Tant qu'il n'y aura pas de solution appropriée, la situation injuste actuelle dans la région continuera d'être lourde de conséquences avec des éléments explosifs en puissance que sont la méfiance, la tension et le conflit. A moins d'une tentative juste et courageuse pour résoudre de façon appropriée les questions en suspens, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, la situation pourrait fort bien se transformer en une conflagration de grandes dimensions avec des conséquences imprévisibles. Il faut donc absolument que tous les Etats Membres donnent leur appui aux résolutions applicables de l'ONU pour assurer le règlement des problèmes qui entravent l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

163. A propos de l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, le Ministre des affaires étrangères du Brésil a déclaré ce qui suit à l'ouverture du débat général de la session actuelle de l'Assemblée générale :

« ... il est indispensable de parvenir à un consensus qui assure le retrait complet des forces d'occupation de tous les territoires arabes, l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien au retour dans sa patrie, à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, la participation de l'Organisation de libération de la Palestine [OLP] aux négociations de paix et la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région à exister à l'intérieur de frontières reconnues. » [4^e séance, par. 29.]

164. Bien entendu, un règlement définitif devra nécessairement comprendre beaucoup d'autres éléments. Mais ceux que je viens de citer sont les éléments essentiels qui doivent inspirer toute solution destinée à apporter une paix durable et la justice à la région. En fait, il est inadmissible de se livrer à des arguties à propos du principe du droit international selon lequel les territoires acquis par la force des armes doivent être évacués par la puissance occupante. Il est également inadmissible et même anachronique de refuser au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination et à un Etat indépendant en Palestine; cela est non seulement anachronique, mais même paradoxal, puisque les Nations Unies ont reconnu, en 1947, le droit du peuple palestinien à un Etat indépendant, comme le prouve de façon évidente la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Dans ce contexte, il n'est pas nécessaire de donner

d'autres précisions ou qualifications : indépendance et souveraineté signifient indépendance et souveraineté, et non pas une forme vague d'autonomie administrative. La nécessité de la participation de l'OLP aux négociations de paix ne découle pas seulement du fait que l'OLP a été largement reconnue comme seul représentant légitime du peuple palestinien, mais de preuves historiques probantes, à savoir qu'aucun règlement politique ne peut être imposé à un peuple contre la volonté de ses dirigeants acceptés sans provoquer inévitablement une tension et éventuellement un conflit.

165. Les problèmes et les difficultés qui font obstacle à un règlement global et pacifique se sont aggravés davantage du fait d'un certain nombre d'initiatives prises par la puissance israélienne d'occupation. Premièrement, la consolidation de la politique des colonies de peuplement sur la rive Occidentale a modifié le caractère démographique et physique de la région, en violation des résolutions du Conseil de sécurité 446 (1979), 452 (1979) et 465 (1980) et en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Deuxièmement, l'annexion de la Jérusalem orientale et la déclaration unilatérale selon laquelle la ville sainte de Jérusalem est la capitale d'Israël n'encouragent pas la solution de problèmes déjà graves. Troisièmement, l'intention exprimée d'annexer les hauteurs du Golan, occupées de façon illégale depuis 1967, constituerait un acte de défi qui nuirait à la création d'une atmosphère de bonne volonté et de conciliation. Quatrièmement, les mesures répressives appliquées par Israël aux personnalités palestiniennes de la rive Occidentale, telles que la détention et la déportation des maires d'Hébron et d'Halhoul, en violation de la Convention de Genève de 1949, ne peuvent être considérées comme augurant favorablement de la volonté des Israéliens de coexister de façon pacifique avec ses voisins palestiniens. Enfin, les attaques militaires lancées contre le territoire du Liban doivent cesser, car sa souveraineté et son intégrité territoriale doivent être protégées.

166. M. NAIK (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Plus que tout autre problème international, c'est le conflit du Moyen-Orient qui a constamment mis en péril la paix et la sécurité mondiales. Aujourd'hui, la situation internationale est caractérisée par une atmosphère généralisée de tristesse du fait que la tension s'est accrue à la suite du peu de respect témoigné pour le droit et la moralité internationaux. La détérioration de la situation au Moyen-Orient préoccupe particulièrement la communauté internationale, car Israël, par ses actes continus de belligérance et d'expansionnisme, a encore assombri les perspectives de paix et de stabilité dans le monde entier.

167. Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général a déjà mis en relief cette triste réalité en consacrant tout un chapitre aux problèmes du Moyen-Orient et en soulignant que la situation au Moyen-Orient « continue de dominer les affaires de la communauté internationale et à revêtir une importance déterminante pour la stabilité politique et économique du monde » [voir A/35/1, sect. IV].

168. Cette affirmation du Secrétaire général évaluant les tendances actuelles des événements dans la région

reflète pleinement les préoccupations croissantes de la communauté internationale qui n'a jamais cessé de demander un règlement juste et global du problème du Moyen-Orient pour établir une paix durable dans cette région stratégique du monde. Fermer les yeux sur cet impératif, c'est refuser la paix. Le déni continu des droits inaliénables du peuple palestinien et l'occupation illégale par Israël des territoires arabes et palestinien représentent le cœur du conflit du Moyen-Orient. Le retrait total d'Israël des territoires occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, et l'accomplissement des aspirations légitimes du peuple de Palestine sont, par conséquent, les conditions préalables indispensables à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient.

169. Il y a maintenant plus de 30 ans que le peuple palestinien endure l'exil et l'oppression. Toute une génération a grandi dans la détresse continue causée par l'agression sioniste et l'usurpation de la patrie palestinienne. L'histoire de la tragédie palestinienne et des quatre conflits du Moyen-Orient est suffisamment connue et il est inutile de la raconter une fois de plus. Cependant nous ne pouvons oublier que c'est l'Organisation des Nations Unies qui a joué le rôle principal dans le partage de la Palestine, privant ainsi les habitants de cette terre ancienne de leur héritage national et les jetant dans des camps de réfugiés. L'Organisation, en tant que gardienne des droits du peuple palestinien, se doit de lui restituer ses droits inaliénables nationaux et ses droits de l'homme.

170. La situation qui règne au Moyen-Orient exige une action résolue de la part de la communauté internationale. Les Nations Unies ne peuvent assurément pas se permettre de tolérer l'expansionnisme et doivent prendre des mesures décisives pour mettre fin à l'occupation prolongée des territoires arabes et palestinien par Israël, y compris la ville sainte de Jérusalem. L'Organisation mondiale a le devoir inéluctable de contraindre Israël à mettre fin à son agression contre le peuple palestinien dont la détresse est ressentie profondément, particulièrement par le monde islamique.

171. Le monde islamique est profondément attaché à la juste lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et à la cause sacrée de la libération d'Al Zods Al Charif, qui représente pour lui un héritage spirituel universel sans égal.

172. Qu'il me soit permis de réitérer que la ville sainte de Jérusalem ne peut devenir un butin de guerre. Elle doit retourner à la souveraineté arabe, qui peut seule en assurer la garde impartiale et attentionnée.

173. Les conférences islamiques successives ont adopté des résolutions et des déclarations réitérant la solidarité avec la cause palestinienne et exigeant le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes et palestinien occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem ainsi que la pleine restitution au peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit de créer son propre Etat indépendant et souverain en Palestine. Si ces justes demandes ne sont pas pleinement satisfaites, les perspectives d'une paix véritable et durable au Moyen-Orient nous échapperont et la situation

mondiale restera affectée par un climat d'agitation et de tension croissantes.

174. Il doit également être bien entendu qu'aucune approche partielle du conflit du Moyen-Orient ne saurait apporter la paix à cette région. Cela serait particulièrement vrai si l'on tentait de réaliser la paix dans des conditions qui ne tiendraient pas pleinement compte des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien. C'est précisément pour cette raison que la Conférence islamique ainsi que les réunions des pays non alignés ont rejeté catégoriquement les accords de Camp David.

175. Au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies a adopté plusieurs résolutions exigeant le retrait complet des troupes israéliennes des territoires palestinien et arabes occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem, l'annulation des mesures illégales adoptées par Israël pour modifier le caractère historique, démographique et arabe de ces territoires et la restitution au peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables et de ses droits de l'homme. Ces résolutions ont affirmé à maintes reprises le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et ont reconnu en particulier le droit du peuple de Palestine de retourner dans ses foyers et d'être dédommagé des pertes subies. Ces résolutions ont, de façon répétée, condamné les politiques et les pratiques de terrorisme pratiquées par Israël dans les territoires occupés dans le dessein de les annexer de façon permanente pour en faire le « grand Israël » et pour renforcer son emprise coloniale sur le peuple palestinien.

176. Toutefois, Israël a refusé avec mépris de reconnaître ces résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Au mépris total du verdict de la communauté internationale, Israël a intensifié ses actes de terrorisme et sa politique illégale d'annexion et d'expansionnisme. La population arabe et palestinienne des territoires occupés a été soumise à des actes de provocation et de harcèlement, les dirigeants palestiniens ont été expulsés ou jetés en prison et ont même été victimes de tentatives d'assassinat, et les Lieux saints de l'Islam ont été profanés. Les autorités israéliennes, obsédées par le dessein sioniste de judaïser Al Qods Al Charif, ont également entrepris d'effacer systématiquement l'identité historique de la Ville sainte en violation flagrante des résolutions 2253 (ES-V) et 2254 (ES-V) de l'Assemblée générale, ainsi que de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, et notamment des résolutions 465 (1980), 476 (1980) et 478 (1980). Le dernier rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés [voir A/35/425] et celui de la Commission du Conseil de sécurité créée en vertu de la résolution 446 (1979)⁶ donnent des preuves accablantes de l'intransigeance et du mépris avec lesquels les autorités israéliennes ont traité les décisions de cette organisation mondiale.

177. Les autorités israéliennes aggravent encore leurs actes d'agression en pratiquant à l'égard des Palesti-

⁶ Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-cinquième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1980*, document S/14268.

niens une politique implacable de persécution. Alors même que l'Assemblée discute de la situation au Moyen-Orient, des soldats israéliens sont en train de réprimer la révolte du peuple palestinien sur la rive Occidentale, qui s'est élevé contre la déportation illégale de ses dirigeants, les maires d'Al-Khalil et d'Halhoul.

178. Les actes d'oppression gratuite commis par Israël contre le peuple palestinien ne se limitent pas aux territoires occupés. Israël s'est livré à des attaques meurtrières contre les camps palestiniens situés au sud du Liban. Les incursions armées de plus en plus nombreuses perpétrées par les forces israéliennes au Liban, sous le prétexte d'assurer sa « légitime défense », ont gravement sapé la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de cet Etat, et les actes répétés de violence et de harcèlement contre les membres de la FINUL ont créé une situation complexe qui s'inscrit dans le cadre plus général du problème du Moyen-Orient.

179. Il est encourageant de constater que les droits nationaux et politiques inaliénables du peuple palestinien sont de plus en plus reconnus dans le monde. Il y a à l'heure actuelle un consensus universel selon lequel les stratégies unilatérales ou qui n'envisagent que des solutions partielles ne peuvent assurer une paix durable au Moyen-Orient. Au contraire, elles accroîtraient la méfiance, causant une polarisation de la situation et la rendant plus tendue encore. On reconnaît aussi que nulle autre partie que l'OLP, qui est le seul représentant légitime du peuple palestinien, n'a le droit de négocier au nom du peuple palestinien. Toute initiative réaliste et sincère en faveur de la paix a besoin de l'entière participation de l'OLP. Le Secrétaire général a également souligné cet aspect dans son rapport en insistant sur le fait que des efforts constants et résolus doivent être faits pour parvenir à un règlement d'ensemble par la voie de négociations auxquelles participeraient toutes les parties concernées, y compris l'OLP.

180. La préoccupation croissante face à la crise du Moyen-Orient a trouvé un écho dans les réunions successives du Conseil de sécurité, cette année, ainsi qu'à la septième session extraordinaire d'urgence, consacrée à la question de Palestine, à laquelle l'Assemblée générale a adopté des résolutions demandant à Israël de mettre fin à son agression contre le peuple palestinien et à son occupation illégale des terres arabes palestiniennes.

181. Un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient est devenu encore plus urgent à la suite de l'aggravation de la situation au Moyen-Orient même et dans la région qui l'entoure du fait des pressions et des contre-pressions de la rivalité entre superpuissances. Si la tendance actuelle n'est pas inversée, l'avenir de l'humanité tout entière peut être mis en danger. Une approche ferme, axée sur l'action, est donc nécessaire pour mettre fin à la situation intolérable causée par le défi persistant d'Israël du verdict de la communauté internationale au sujet de la question de Palestine, qui se trouve au cœur du conflit du Moyen-Orient. Etant donné qu'Israël persiste à ne pas respecter les résolutions et décisions de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité doit maintenant passer à l'application de mesures efficaces contre Israël en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Tout retard

dans cette action non seulement prolongera les souffrances du peuple palestinien, mais aura des conséquences graves et d'une portée incalculable.

182. Enfin, la communauté mondiale ne peut se permettre de laisser un Etat intransigeant maintenir la situation dans l'impasse actuelle et s'opposer à un règlement juste et durable du conflit au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies, qui représente les aspirations collectives de la communauté internationale à la paix et au progrès, doit relever le défi de la situation du Moyen-Orient. Nous partageons le sentiment exprimé par le Secrétaire général dans la conclusion de son rapport sur la situation au Moyen-Orient [A/35/563], du 24 octobre 1980, selon lequel les Nations Unies peuvent faire beaucoup pour faciliter un règlement et joueront un rôle de plus en plus important dans cette entreprise vitale.

183. M. MRANI ZENTAR (Maroc) : Bien que le problème de Palestine, qui est à l'origine de toute la crise au Moyen-Orient, soit examiné par l'Organisation des Nations Unies depuis la fin des années 40, c'est-à-dire pratiquement depuis la création de l'Organisation, nous n'avons enregistré aucun pas décisif et concret dans la voie de sa solution définitive, malgré un nombre impressionnant et jamais égalé de résolutions concordantes et de plus en plus impératives.

184. Est-ce à dire que toute l'action diplomatique en faveur de la cause du peuple martyr de Palestine a été déployée en vain et qu'elle a manqué tous ses objectifs ?

185. L'injustice qui a été faite au peuple palestinien, l'occupation de son territoire national et celle des territoires arabes voisins, la négation de ses droits politiques et de ses droits de l'homme les plus élémentaires, le fait qu'on l'ait acculé à un exil méthodiquement orchestré pour faire place nette à la colonisation officielle et armée qui s'installe sans mystère ni pudeur dans ses propres foyers, ce sont autant d'agressions dont ce peuple est victime, mais dont la communauté internationale a maintenant conscience et connaissance.

186. La crise du Moyen-Orient ou, plus précisément, les crises du Moyen-Orient qui se succèdent et s'accroissent, en mettant en péril, chaque fois plus dangereusement, la paix et la sécurité de la communauté internationale tout entière, prennent leurs racines directement dans le réduit insalubre créé et entretenu dans la région par les autorités israéliennes intolérantes, toutes préoccupées par des rêves expansionnistes insatiables, générateurs de révoltes justifiées.

187. Tout ce qui se passe au Moyen-Orient prend des dimensions considérables, en raison directe du conflit dont Israël est l'origine, car la politique israélienne a tout à la fois dépouillé le peuple palestinien de la totalité de ses droits en confisquant son territoire et en bousculant sa population vers les camps de l'exil, puis a repoussé des frontières contestables pour absorber illégalement de nouveaux territoires; elle a enfin porté la main sur ce que des millions d'êtres humains, musulmans et chrétiens, tiennent pour leur héritage le plus précieux, les hauts lieux où se sont accomplis les mystères précieux de leur foi.

188. Israël, qui demeure l'agresseur permanent des droits du peuple palestinien par sa seule présence sur le territoire national de Palestine, aggrave cette situation, qui viole les principes fondamentaux du droit international, en appliquant à l'égard des populations locales une politique répressive outrancière qui atteint le peuple palestinien dans ses biens, dans ses droits, dans sa foi.

189. Même la propriété foncière palestinienne a été un objet prioritaire dans l'action de dépossession israélienne pour la raison que, dans ce pays de tradition arabe millénaire, le lien avec la terre constitue le fondement de toutes les autres attaches civiques et politiques.

190. Ainsi, une vaste entreprise de modification des structures arabo-islamiques de la communauté palestinienne a été poursuivie de façon implacable pendant trois décennies, en parallèle avec une action d'altération d'identité des lieux et des hauts lieux, principalement islamiques, à la recherche illusoire d'une grandeur peut-être disparue, mais avec pour résultat immédiat et certain la mutilation, quand ce n'est pas la destruction pure et simple, des vestiges historiques, objets de vénération de centaines de millions de fidèles des cinq continents.

191. Les citoyens arabes palestiniens demeurés dans le territoire contre vents et marées continuent de subir la cohorte de mesures vexatoires et répressives, au péril de leur sécurité élémentaire et parfois même de leur vie. Après les attentats, toujours impunis, dont ont été victimes des maires élus, comme M. Shaka'a, nous venons d'assister encore une fois à des voies de fait contre M. Qawasma, maire de la ville d'Al-Khalil, et M. Milhem, maire de la ville d'Halhoul, qui ont été finalement contraints à nouveau à l'exil, en dépit de deux résolutions explicites du Conseil de sécurité, adoptées, cette année même, en leur faveur.

192. Le territoire de la République libanaise est agressé de façon répétée, depuis des années, par l'armée israélienne qui tente de s'assurer dans cette région de nouvelles positions destinées à renforcer sa mainmise sur les territoires arabes occupés, en cours de colonisation ou en voie d'annexion définitive. Le peuple libanais, en conséquence, a droit à toute notre sympathie et notre solidarité dans sa lutte courageuse menée pour la défense de sa souveraineté nationale et de son intégrité territoriale.

193. Israël ne se borne pas à défier les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, mais s'acharne à constituer l'escalade en altérant, transformant, mutilant le statut et les caractéristiques des territoires occupés et, en particulier, ceux de la ville sainte de Jérusalem.

194. Israël installe des dizaines de colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés, en violation des principes du droit international. L'entêtement israélien dans ce domaine constitue un reniement de tous les principes qui constituent le fondement de la communauté internationale, et c'est pourquoi notre communauté rejette toutes les mesures unilatérales qui sont prises en violation de la Charte des Nations Unies et du droit des gens.

195. Le peuple palestinien, dont la cause constitue le cœur du problème du Moyen-Orient examiné

aujourd'hui, a des droits inaliénables : celui de retour à sa patrie, le droit à l'autodétermination sans interférence, le droit à la souveraineté et à l'indépendance nationales, le droit à l'établissement d'un Etat indépendant dans sa patrie; et l'OLP, son représentant unique, doit participer pleinement à toutes les négociations relatives à son destin.

196. L'Organisation de la Conférence islamique, dont Sa Majesté le roi Hassan II, président du Comité d'Al Qods est un animateur résolu, a contribué largement à la prise de conscience actuelle à l'égard de la légitimité de la lutte du peuple palestinien et celle des pays arabes victimes des agressions israéliennes.

197. L'Organisation de la Conférence islamique s'est ainsi révélée comme un élément positif, susceptible de jouer, de façon irremplaçable, un rôle fondamental pour la défense des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies, pour la recherche de règlements pacifiques des conflits internationaux, pour la prise en charge des intérêts politiques et moraux de peuples victimes d'agression disproportionnés au regard de leurs moyens.

198. Pour ce qui concerne le Moyen-Orient, le Comité d'Al Qods avait adopté, lors de sa deuxième session, tenue à Marrakech les 11 et 12 mars 1980, une recommandation qui réaffirme la cohésion des peuples et des Etats islamiques autour de la cause palestinienne et d'Al Qods. La Conférence islamique considère celle-ci comme la cause primordiale du monde islamique et recommande de conjuguer tous les efforts en vue de défendre la cause palestinienne, de rejeter l'agression israélienne hors du territoire palestinien et des territoires arabes occupés, y compris Al Qods, et considère cet objectif comme un impératif sacré.

199. Il n'y a pas de solution au problème du Moyen-Orient qui ne soit pas une solution d'ensemble, c'est-à-dire rendant justice au peuple palestinien qui doit exercer son droit à l'autodétermination, créant un Etat indépendant et souverain sur son territoire national et libérant tous les territoires arabes occupés, y compris, et principalement, la ville sainte de Jérusalem.

200. A sa septième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale avait fixé la date du 15 novembre dernier pour le retrait d'Israël de tous les territoires occupés à la suite de la guerre d'agression. Encore une fois, le défi lancé par Israël à la communauté internationale semble devoir être consommé.

201. L'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité doivent tirer les conséquences logiques d'une telle attitude et prendre leurs responsabilités dans le cadre des dispositions pertinentes de la Charte. C'est le seul moyen de briser le cercle infernal tant de fois répété, de violence et de brutalité impunies, suivies de défis arrogants, au détriment de la paix et de la sécurité internationales, dans une région particulièrement sensible de notre planète.

202. M. BALETA (Albanie) : Au cours du débat sur la question du Moyen-Orient qui s'est déroulé dans cette assemblée, au début du mois de décembre 1979, la délè-

gation albanaise⁷, exprimant le point de vue de son gouvernement, a souligné que de nombreux faits indiquaient que les ennemis des peuples arabes et de tous les peuples du Moyen-Orient étaient en train de mener des activités très dangereuses dans cette zone, en provoquant des troubles et en menaçant de déclencher des événements plus graves encore.

203. Un an s'est écoulé et nous nous devons de constater que les inquiétudes exprimées alors par un très grand nombre d'Etats épris de paix se sont avérées justifiées. Nous nous devons de constater que la situation s'est détériorée depuis et que les menaces contre la liberté et l'indépendance des peuples de la région sont devenues plus nombreuses et plus sérieuses. Certaines complications survenues pendant cette période et leurs conséquences désastreuses, qui ne paraissaient pas tellement probables il y a 12 mois, sont maintenant une réalité amère.

204. Pendant l'année en cours, les sionistes israéliens se sont comportés avec une arrogance accrue et se sont obstinés comme jamais par le passé dans leurs activités agressives, expansionnistes et annexionnistes dans les territoires arabes occupés, contre le peuple palestinien et le Liban. Ils ont manifesté, une fois de plus, leur mépris total envers les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et des autres peuples arabes, et à l'égard de l'opinion publique mondiale, en prenant la décision de proclamer officiellement la ville de Jérusalem comme capitale éternelle d'Israël.

205. Ils ont œuvré avec une agressivité extrême et sans le moindre souci des normes les plus élémentaires du droit pour tirer le maximum des avantages des accords de Camp David et pour mettre à leur profit les conditions compliquées qui ont été créées au Moyen-Orient par les nouveaux agissements agressifs des deux superpuissances impérialistes.

206. Les impérialistes américains ont amplifié leurs menées agressives contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes. Ils ont, en particulier, entrepris des actes d'ingérence, de provocation, de pressions, et même des tentatives d'intervention armée directe, en vue d'écraser la révolution iranienne. Les socio-impérialistes soviétiques, qui dans leur propagande se sont réclamés sans cesse du titre de meilleur ami du peuple palestinien et des autres peuples arabes, ont en fait, par leurs agissements, porté de nouveaux coups durs à la cause de ce peuple, surtout par l'invasion et l'occupation militaire de l'Afghanistan.

207. Les deux superpuissances impérialistes, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique, ont donné une ampleur nouvelle à leurs activités agressives et à leurs complots au Moyen-Orient. Elles ont rassemblé autour de cette région, et surtout dans le golfe Persique, un très grand nombre de bâtiments de guerre. Chacune prétend avoir des intérêts vitaux à défendre, pour justifier ainsi sa présence et ses activités militaires dans la zone. L'avance des divisions armées soviétiques plus près des zones pétrolifères du Moyen-Orient, après l'occupation

de l'Afghanistan, la croissance et le renforcement de la présence militaire américaine dans le territoire d'un certain nombre de pays, les plans des Etats-Unis d'Amérique d'envoyer au Moyen-Orient des forces de déploiement rapide et leurs tentatives de créer avec les alliés une expédition militaire commune pour opérer dans le golfe Persique, ont énormément accru les menaces de guerre.

208. L'événement le plus grave et le plus regretté a été bien sûr le déclenchement du conflit armé fratricide dans le golfe Persique, qui sévit déjà depuis deux mois et demi, faisant inutilement de nombreuses victimes et causant de grands dégâts, et créant le risque de nouvelles implications et ingérences impérialistes.

209. Ces facteurs et ces événements font que la situation tendue qui persiste au Moyen-Orient depuis des décennies devient aujourd'hui, au début des années 80, plus grave et plus dangereuse et que les perspectives de voir une paix et une stabilité véritables s'établir au Moyen-Orient deviennent, elles aussi, plus minces et plus lointaines. Les peuples arabes, surtout le peuple palestinien, se heurtent ainsi à des obstacles nouveaux dans la voie de la réalisation de leurs aspirations justes et de leurs droits nationaux inaliénables et imprescriptibles sur les territoires arrachés par la force des armes, malgré la lutte héroïque qu'ils ont menée et la solidarité dont cette lutte jouit sur le plan international. Mais ce n'est pas la première fois qu'ils connaissent ce genre de difficultés et ils savent comment y faire face.

210. Ce sont les deux superpuissances impérialistes qui sont les principaux responsables du cours très dangereux qu'ont pris les événements au Moyen-Orient, récemment. Les deux superpuissances s'emploient, chaque jour davantage, à atteindre leurs objectifs néocolonialistes, expansionnistes et hégémoniques en pratiquant avec plus d'envergure et de façon plus fréquente l'intervention militaire directe ou par l'intermédiaire de tiers dans un bon nombre de pays, parallèlement aux méthodes néocolonialistes rusées.

211. Le Moyen-Orient a toujours attiré les convoitises des colonisateurs et des envahisseurs pour des raisons politiques, économiques et géostratégiques. Maintenant qu'une crise économique grave et généralisée sévit dans le monde capitaliste et révisionniste, les puissances impérialistes et les monopoles capitalistes sont assoiffés de pétrole et tournent de plus en plus leurs regards vers les gisements du Moyen-Orient. C'est dans la perspective de la bataille pour le pétrole et dans l'intention de contrôler les zones pétrolifères que la rivalité entre les deux superpuissances impérialistes dans la région du Moyen-Orient et du Golfe est devenue plus acharnée et leurs marchandages plus compliqués.

212. Depuis sa création artificielle par l'impérialisme et le sionisme international, Israël a servi les intérêts des puissances impérialistes au Moyen-Orient. Il a été et continue d'être, en particulier, un instrument de l'impérialisme américain pointé sur les peuples arabes, pour provoquer des tensions et des troubles et créer des prétextes pour l'intervention impérialiste continue dans cette partie du monde. L'Union soviétique socio-impérialiste, tout comme les Etats-Unis, est elle aussi intéressée à la continuation de la politique agressive et

⁷ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-quatrième session, Séances plénières*, 86^e séance, par. 31 à 56.

du rôle déstabilisateur d'Israël au Moyen-Orient. Ce sont ces raisons qui expliquent pourquoi les sionistes israéliens bénéficient toujours de l'aide énorme, ouverte et multiforme politique, économique, diplomatique et militaire de l'impérialisme américain, d'une part, et, d'autre part, du soutien en forces humaines et de l'encouragement qui lui vient de l'Union soviétique qui, en fait, œuvre contre la cause des pays arabes. Les deux superpuissances impérialistes ont énormément aidé Israël en sabotant la lutte des peuples arabes pour la libération de leurs terres, en maintenant une situation de « ni guerre ni paix » aussi longtemps que cela leur convenait et en augmentant la tension chaque fois qu'elles y avaient intérêt.

213. Cette année, les deux superpuissances impérialistes se sont plutôt efforcées de créer de nouveaux points chauds au Moyen-Orient, de semer la discorde et la division et de provoquer des conflits ouverts entre les pays de cette zone. Aussi, les superpuissances impérialistes, les sionistes israéliens et la réaction arabe sont-ils en train de jouer tragiquement avec l'avenir de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Le but principal que poursuivent les deux superpuissances impérialistes est d'obliger les peuples de la région à renoncer à la lutte pour réfuter l'hégémonisme et la domination étrangère. Elles cherchent à étouffer tout mouvement et exemple révolutionnaires et à empêcher les peuples d'entrer dans la voie du développement et du progrès libre et démocratique. A ces activités hostiles se sont ajoutés aussi, depuis quelque temps, les agissements anti-arabes des socio-impérialistes chinois qui ont leurs propres visées hégémoniques mais cherchent pour le moment à les camoufler en faisant semblant de s'opposer à la politique agressive d'Israël. Or ils mènent en réalité une politique favorable à Israël parce qu'ils appuient sans réserve la politique de l'impérialisme américain au Moyen-Orient.

214. Tous les faits sont donc là pour démontrer combien la rivalité et les complots auxquels se livrent les superpuissances impérialistes sont dangereux pour les peuples arabes et musulmans du Moyen-Orient et combien cela profite aux sionistes israéliens.

215. La résistance héroïque du peuple palestinien et la lutte de ce peuple et des autres peuples arabes contre l'agression impérialiste sioniste ont toujours été l'obstacle principal à la réalisation des visées agressives des superpuissances impérialistes au détriment des pays arabes et au Moyen-Orient.

216. Un autre événement d'une très grande importance pour toute la région a été la victoire de la révolution iranienne, qui a renversé le régime du Chah, régime qui était l'agent et le gendarme de l'impérialisme américain dans toute la région et soutenait et aidait Israël contre les peuples arabes. Le triomphe de la révolution et le renversement du régime du Chah en Iran ont marqué un grand changement dans le rapport des forces et ont contribué à créer une situation beaucoup plus favorable pour le renforcement du front anti-sioniste au Moyen-Orient. L'Iran est devenu un appui puissant pour la lutte du peuple palestinien et des peuples arabes contre l'agression impérialiste-sioniste.

217. Inquiets de ce changement, effrayés à l'idée de voir l'exemple iranien s'étendre, les impérialistes américains ont tout fait pour renverser la situation en Iran. Mais ils ont connu un échec complet devant le courage du peuple iranien, qui a aussi fait face aux attitudes hostiles et aux pressions socio-impérialistes, et qui se bat maintenant avec détermination pour défendre sa révolution et son pays de l'invasion étrangère.

218. Le conflit armé, préparé et déclenché à l'instigation des deux superpuissances impérialistes, surtout les Etats-Unis, a d'ores et déjà causé un grand tort à la cause et à la lutte des peuples arabes contre l'agression impérialiste-sioniste et à la libération des terres palestinienne et arabes occupées. Il va de soi qu'Israël se frotte les mains quand ses ennemis s'entretuent et déborde bien sûr de joie à l'idée de voir le problème de la Palestine et du Moyen-Orient relégué au deuxième plan.

219. Israël ne laisse pas et ne laissera sûrement pas échapper l'occasion de profiter de la scission qui est intervenue dans le front anti-sioniste afin de donner une impulsion nouvelle à son arrogance et à son agressivité. Les sionistes israéliens et leurs patrons impérialistes américains donneront libre cours à leurs interventions en pensant qu'il faudra du temps pour réparer le dommage et refaire le front anti-sioniste au Moyen-Orient.

220. Les superpuissances impérialistes et les sionistes israéliens, ainsi que d'autres ennemis des peuples arabes, ont toujours dirigé le fer de lance de leurs activités hostiles à l'égard de ces peuples contre leur unité de combat dans la lutte. Pour miner et détruire cette unité, ils ont constamment tramé des complots et des intrigues, ont créé des tensions et des situations difficiles et ont provoqué des événements sanglants comme ceux dont le peuple palestinien et le Liban ont été victimes.

221. Le dirigeant du peuple albanais, le camarade Enver Hoxha, a souligné à ce propos que :

« Les peuples arabes sont constamment exposés à l'agression sioniste-impérialiste et aux complots féroces et très dangereux des deux superpuissances et des autres puissances impérialistes. A présent, de multiples efforts sont faits pour les diviser encore plus profondément, pour les lancer les uns contre les autres, car c'est seulement ainsi que les impérialistes peuvent le mieux réaliser leurs objectifs hégémoniques dans toute la région du Moyen-Orient et garantir les frontières de ce que le sionisme international appelle « le grand Etat israélien »; c'est seulement ainsi que le pétrole des pays du Moyen-Orient peut continuer d'être pillé par les grands monopoles américains, soviétiques et autres. »

222. La lutte contre l'agression sioniste-impérialiste, pour la libération des terres occupées par Israël et pour le rétablissement des droits du peuple palestinien, constitue la grande cause commune de tous les peuples arabes. Les problèmes et les préoccupations particulières qu'ont ces peuples ne sauraient passer avant leur grand devoir commun. Ces dernières années, la réalisation de cette tâche a été grandement entravée en raison des revers qu'a subis l'unité arabe à la suite de la conclusion des accords de Camp David qui représentent surtout un complot dirigé contre les droits du peuple palestinien.

Depuis la signature de ces accords, de nombreux efforts ont été déployés pour imposer l'idée qu'ils offrent, prétendument, la seule base valable et réaliste du règlement du problème du Moyen-Orient et de la Palestine. Les signataires ont fait aussi de grands efforts pour entraîner d'autres Etats arabes dans leur piège. Après les événements récents, nous sommes mieux placés pour mesurer toute l'étendue des avantages que les sionistes israéliens et les impérialistes américains ont pu tirer jusqu'ici du complot de Camp David.

223. Les Etats-Unis ont réussi entre autres à s'assurer de nouvelles positions politiques et militaires privilégiées au Moyen-Orient et continuent d'œuvrer pour réparer les pertes subies après le renversement du Chah en Iran.

224. Le front anti-sioniste, durement frappé par les accords de Camp David, s'est encore effrité sous les effets des autres agissements agressifs et des derniers complots perpétrés par les deux superpuissances impérialistes et leurs agents au Moyen-Orient. On peut s'apercevoir clairement qu'à présent il n'existe pas d'unité entre les peuples et les pays arabes et musulmans du Moyen-Orient, et cela à cause des manœuvres des deux superpuissances impérialistes. Dans ces circonstances, ce serait une grande erreur historique, de la part des peuples arabes et de leurs Etats, de permettre, bon gré mal gré, que les superpuissances impérialistes les entraînent dans un jeu dangereux ou bien de jouer le rôle que les superpuissances veulent leur assigner. Les divisions et les rancunes entre ces peuples ne profitent qu'à l'impérialisme, au social-impérialisme, au sionisme et aux ennemis divers. Les puissances impérialistes savent concerter les efforts pour défendre leurs intérêts égoïstes au détriment des peuples du Moyen-Orient. Aussi, est-il de l'intérêt des peuples arabes et musulmans de cette zone d'être solidaires et unis pour faire face à leurs ennemis communs qui sont l'impérialisme, le social-impérialisme et le sionisme. Une tâche s'impose : qu'ils soient solidaires avec une lutte de libération nationale du peuple palestinien et du peuple afghan, ainsi qu'avec la révolution anti-impérialiste du peuple iranien.

225. La République populaire socialiste d'Albanie et le peuple albanais continueront d'appuyer fermement, comme par le passé, la juste cause du peuple palestinien et des autres peuples frères arabes et leur lutte contre l'agression sioniste-impérialiste pour la libération de leurs terres occupées au moyen de l'agression armée par Israël. Le règlement du problème du Moyen-Orient a, comme condition primordiale et indispensable, la solution de la question de Palestine. Pour pouvoir résoudre ce problème, il est nécessaire de mettre fin à l'agression sioniste-impérialiste, d'obliger les sionistes israéliens à se retirer complètement de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, de rétablir entièrement et sans tarder tous les droits nationaux du peuple palestinien et, enfin, de barrer la voie à toute ingérence impérialiste au Moyen-Orient.

226. Le PRÉSIDENT : Des représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux membres que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à

10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

227. M. KESSELY (Tchad) : Le représentant d'Israël s'est servi de notre pays, presque en guise de conclusion, dans une tentative visant à justifier l'occupation des territoires arabes par son pays. Nous ne pouvons naturellement pas tolérer une telle insulte, surtout venant du représentant d'un pays pour lequel le droit international n'a aucune valeur.

228. M. Blum a, en effet, dit que Kadhafi a aidé une fraction tchadienne, a envoyé plus de 3 000 hommes de troupe au Tchad, qu'un certain nombre de pays africains se préoccupent de la question, etc. Je tiens à lui dire que le président Kadhafi est l'un des chefs d'Etat africains qui soutiennent à fond la solution africaine du conflit tchadien et donc la survie des accords de Lagos et l'application des résolutions du dernier sommet de l'OUA sur le Tchad. Par conséquent, toute action qu'il mènerait actuellement au Tchad ne pourrait que s'insérer dans le cadre d'une aide au Gouvernement d'union nationale de transition dans le but unique de combattre la faction rebelle.

239. Cela dit, que M. Blum sache qu'il n'y a pas de troupes libyennes au Tchad, mais si la nécessité d'une telle présence s'imposait, nous nous réserverions le droit de la demander. Quant aux préoccupations de certains Etats africains, dont le représentant d'Israël a fait état, nous l'invitons à aller demander à ces Etats les raisons réelles de leurs préoccupations. Ainsi, il pourra se rendre compte que le Tchad n'y est pour rien.

230. Le PRÉSIDENT : L'Observateur de la Ligue des Etats arabes a demandé la parole pour faire une déclaration ayant un caractère de réponse. Je lui donne la parole conformément à la résolution 477 (V) de l'Assemblée générale.

231. M. MAKSOUD (Ligue des Etats arabes) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons entendu le représentant d'Israël qui, comme à l'habitude, a eu recours à une tactique de diversion afin de détourner l'attention de l'Assemblée générale du point inscrit à son ordre du jour. J'ai dit « comme à l'habitude » parce que cela est en fait inhérent à l'exploitation même, par le représentant d'Israël, du débat pour servir ses propres buts.

232. Je voudrais poser les questions suivantes : Est-ce que les divergences entre les Etats africains ont empêché le peuple du Zimbabwe d'accéder à l'indépendance ? Est-ce que les différends territoriaux justifient, par exemple, l'exclusion de la Namibie de la réalisation de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance ? Est-ce que les conflits et différends provisoires entre Etats de quelque région que ce soit — des divergences sur des questions frontalières — peuvent être portés au niveau d'une agression, telle que celle qui existe en Palestine et dans les territoires occupés du fait d'Israël ?

233. Il y a un bon nombre de controverses et de polémiques à propos de ces différends. Il s'agit généralement de différends entre Etats indépendants qui en discutent entre eux. Parfois, ils ont recours à des conflits armés limités, parfois à la négociation, mais, en fin de

compte, c'est toujours le processus de négociation qui est utilisé. Cependant, la tendance à l'expansion et à l'agression d'Israël et ses violations perpétuelles des droits de l'homme, des droits légitimes et nationaux du peuple palestinien ont suscité un consensus international sans précédent touchant à l'unanimité, tel qu'il se manifeste dans les diverses résolutions de l'Assemblée générale.

234. Je ne veux pas essayer de réfuter les nombreuses distorsions et erreurs du représentant d'Israël, afin de ne pas tomber dans le piège qu'il essaie de nous tendre pour détourner l'attention de l'Assemblée de la question qui l'occupe. Il me suffira de dire que le témoignage de M. Goldschmidt et de M. Fischer, président-directeur général et président du Conseil des gouverneurs, respectivement, de l'AIEA, selon qui l'Iraq respecte scrupuleusement le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] ainsi que les directives et la surveillance de l'Agence, est beaucoup plus crédible que les propos nuisibles du représentant d'Israël, dont le seul but, à l'Organisation des Nations Unies, est de consacrer le manque de responsabilité de l'Etat sioniste et d'en faire l'expression perpétuelle du mépris d'Israël et de ses attaques injurieuses contre l'Organisation des Nations Unies, contre sa Charte et contre ses résolutions.

235. Les troupes syriennes se trouvent au Liban à la suite d'une décision de la Ligue arabe et font partie de la force de dissuasion de la Ligue arabe. La présence continue de ces troupes ou leur retrait est une question qui relève des affaires intérieures de l'Etat souverain du Liban et du gouvernement légitime et central du Liban dont l'autorité au sud du Liban a été maintes fois violée par les agressions israéliennes et sa présence militaire continue, directe ou par l'intermédiaire de ses acolytes.

236. Ainsi, l'utilisation par Israël d'un langage médiéval, lorsqu'il se réfère aux sociétés religieuses pluralistes comme prélude à un effondrement, n'est que le reflet de

l'idéologie sioniste, qui perçoit dans la poussée arabe vers l'intégration humaine et nationale dans la région une véritable menace à son usurpation de la représentation des Juifs et un défi sérieux à l'Etat sioniste raciste, en raison des fissures structurelles et ethniques qui y sont inhérentes. Par ces tactiques de diversion, Israël essaie de minimiser l'importance de ses actions vis-à-vis de l'opinion publique mondiale : sa prolifération de colonies de peuplement, son expulsion de maires légitimement élus — comme cela s'est passé il y a quelques jours seulement —, son annexion de Jérusalem, sa tentative, finalement, d'annexer les hauteurs du Golan, son usurpation du sud du Liban et sa violation de l'intégrité et de la souveraineté de celui-ci. Toutes ces tentatives relèvent de l'idéologie sioniste et de l'Etat sioniste et visent à créer une situation fautive et pleine de tension, qui frappe durement le destin de la région et de la paix mondiale dans cette région.

237. Le PRÉSIDENT : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mauritanie dans l'exercice de son droit de réponse.

238. M. OULD HAMODY (Mauritanie) : Le représentant des autorités sionistes a fait état, il y a quelques instants, de ce qu'il a appelé les préoccupations de la République islamique de Mauritanie. A ce sujet, notre délégation voudrait préciser que si notre pays a exprimé ses préoccupations, c'est à propos des ingérences de ceux qui violent ou aident les autres à violer les accords de Lagos sur la situation intérieure au Tchad. Ces mêmes forces occultes, que nous condamnons, s'évertuent à miner l'autorité du Gouvernement d'union nationale de transition du Tchad. En tout état de cause, les déclarations de diversion du représentant des autorités sionistes ne feront oublier ni l'agression d'Israël, ni l'occupation — réelle celle-là — de la terre des autres, ni le déni des droits inaliénables du peuple palestinien.

La séance est levée à 18 h 45.